

**Première harangue des habitants de la paroisse de Sarcelles, a Monseigneur l'Archvêque de Sens. Au sujet de son mandement du 6 avril 1739. [In Verse] / Dediée a nosseigneurs de l'Assemblée du Clergé de France.**

### **Contributors**

Jouin, Nicolas, 1684-1757  
Catholic Church. Assemblée générale du clergé de France

### **Publication/Creation**

Aix : J.-B. Girard, 1740.

### **Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/xgms9c8e>

### **License and attribution**

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>



30667/A

L. LVIII

18/8

By Nicolas Louin

64196

PREMIÈRE  
H A R A N G U E  
DES HABITANS  
DE LA PAROISSE  
DE  
S A R C E L L E S ,  
A M O N S E I G N E U R  
L'ARCHEVÊQUE  
DE S E N S .

AU SUJET DE SON MANDEMENT

Du 6. Avril 1739.

DEDIÉE A NOSSEIGNEURS DE L'ASSEMBLÉE  
DU CLERGE DE FRANCE.

---

Le prix est de vingt fols.



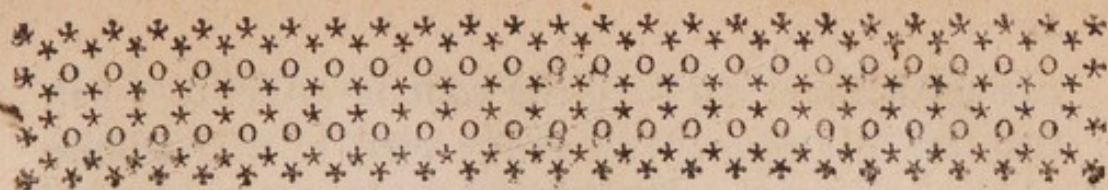
A A I X ,

Chez JEAN-BAPTISTE GIRARD , rue de Brer , à  
l'Enseigne du Hérault , vis-à-vis le Tronc  
Fleury.

---

M. D C C. X L.





A NOSSIGNEURS

# LES MITRIERS ,

RAMASSÉS A PARIS ,

CHEUX LES GRANDS AUGUSTINS ,

AU MOUAS DE MAY 1740.

**P**ARGUIÉ , NOSSIGNEURS LES MITRIERS , çà vian<sup>t</sup> comme Mars en Carême , que je vous trouvions ici tretous en troupiau ! C'est que vlà un petit plat de notre méquier que j'ons été bailler à Mon<sup>s</sup>igneur A. LA COQUE. J'ons toujours ayeu antention , nous entendez-vous bian , de vous en faire présent à tretous. Pour ça auroit fallu vous l'envoyer , ou vous le porter cheux vous : mais comme gn'en a un saccage de vous autres qui demeurent je ne sçai où , tout au fin bout du Royaume , comment guiantre vous aller charcher si loin ? A bis ou à blanc je l'aurions fait pourtant , ou j'aurions trouvé queuque comment pour vous le faire tenir ; mais pisque vous vlà , c'est autant de peine épargnée ; car tant que l'an peut se faire du bian dans ce monde , gna point de mal à ça. Vous sçavez ça , NOSSIGNEURS , & quand vous ne le faisez pas , faut que gnait bian du malheur.

Ce petit plat donc , NOSSIGNEURS , est sans votre grace , une magnière de Sarmon que je ly ons été ramager drès le commencement de ce grand froid qu'il a fait. Il étoit même tout agencé drès l'année passée apras les semailles ; mais notre Moûleux n'est

pas un homme qui se mène comme un autre ; l'an n'en fait pas ce que l'an veut : c'est la mar à boire avant qu'il ait accordé ses flûtes : mais j'ons tant poussé à la rouë, qu'à la parfin tantia le vià pourtant.

Quand j'ons été le dégoûaser à Monfigneur A LA COQUE, CLAUDE FÉTU qui étoit avec nous, [ car je ne pouvons nous passer de ly, c'est une folie, ] & qu'est fûté comme un marle, s'avisit de le lorgner tout pendant que je ly défilions notre chapelet, pour mon-vouïar queulle grimace il feroit en avalant tout ça. Il nous a témoigné qu'il paroïssoit vrament n'en être pas des plus contents, & que dé fois à autre il avoit la maine un tantet rechignée. Je n'ons pas grandement de peine à le croire ; car qu'est-ce qui une à entendre ses vérités ? Le pauvre Monfigneur LANGUET est homme, & plus homme qu'un autre. Pour nous je ne nous sons apparçus de rian, car j'y allons tout à la franquette : & pîs quand même ! Je n'allions pas-là pour des preunes ; je sons faits pour dire la vérité ; an nous connoît sus ce ton-là.

J'espérons, NOSSIGNEURS, que vous en ferez plus contents que ly, parce que ça ne s'attaque pas à vous. O ! si ça s'attaquoit à vous, je ne disons pas que vous ne le prenissiez itou un petit brin de guingoûas ! Ça feroit une différence, voyez-vous ! Si j'allions, par exemple, tout fin draît cheux ce bon Israélite d'Evêque de Chartres dans sîe Biausse, ly dire à son nez qu'il fait un méquier qu'il ne sçait pas, & qu'est au dessus de sa capableté ; qu'il est bian vrai qu'il jeûne comme un Harmite, & qu'il ne mange que des poûas & des fèves d'urânt tout le Carême, mais qu'il feroit bian plus mieux de manger de bonne soupe, & avoir un petit brin plus d'honesté pour les bons Prêtres de cheux ly, & prendre un petit brin plus garde à çartains qui ne valent pas grand argent ; qu'il auroit

petêtre mieux fait de rester Chantre à Saint Suplice pour chanter Vêpres & Mataines, que de se faire Evêque; que c'est un grand guignon pour ly & pour son Guiocèse, d'avouïar été le Neveu de son Oncle : „ Hon, hon, ( s'en iroit-il ) qu'est-ce que c'est que „ ces Païsans-là ? Qu'est-ce que ça vïant faire ici & „ Qu'an me bouite ça dehors. ” Car avec tous ses poïas & ses fèves il n'est vartiguié pas plus endurant qu'un autre; il ne fait pas trop bon ly marcher sur le pié.

Parguié pisque j'en sons là-dessus, faut vous dire ce que notre Cousin JULLIAN BARNARD, qu'est Veïgneron à Mainvillé dans ce païs-là, nous mandit gna pas long-tems : ça vous baillera à connoître que ce Monfigneur de MARINVILLE sçait trouver des bourdes tout comme bïaucoup de vous autres, & que quand il ment, il ne fort pas toujours un lièvre de dessous sa soutane.

Le 29. du moïas où qu'an vā à la Messe de mainuit de l'année passée, [ vous voyez que ça n'a pas core de barbe, & que ça n'est pas vieux, ] il en voyoit dire à une çartaine Mademoïaselle DROUET, qu'est Maîtresse d'Ecole à Chartres depuis je ne sçai combian de tems, de ly venir parler, & ça [ à ce qu'il ly faïsit entendre, mais autant en emporte le vent ] pour obair au commandement de M. le Proculeux Général. Il la tornit & ratornit, mais voyant qu'il ne voyoit rian dans s'te bonne Fille, il ly reprochit qu'alle faïsoit dire le Catéchème de Montpellier à ses Ecoglières, & qu'alle laïssoit-là le fian; qu'alle voyoit M. SARROT qu'est Chaloine à Notre-Dame, & pis M. BIAUREGARD qu'est Chaloine à S. André, & pis je ne sçai combian d'autres baliarnes. Alle, dame ! ne fut ni folle ni étourdie; alle ly réponnit bal & bïan qu'alle étoit Catholique.

Apostolique , & Romaine tout aussi bien que ly ; qu'il étoit bien vrai qu'elle ne laissoit pas de bouter le nez par-ci par-là dans le Catéchème de Montpellier , & que même elle ne faisoit pas de façon de faire luire par fois à la traversé ses Ecoglières dedans , mais que ça n'empêchoit pas qu'elle ne leux apprenît tout le bien ; & que pour quant à l'égard de ces deux braves Chaloines qui sont excommuniées de chez ly , & qu'il ly rejettoit au nez , il est bien vrai qu'elle les voyoit de fois à autre , mais à l'Eglise ; itan c'est tout.

Le pauvre Mitrier tout ahonti & dépité de ne trouver rien à mordre sus s<sup>te</sup> bonne Fille , & partant de ne ly pouvoïr faire de mal , ly tort le dos , en ly disant qu'elle prenît garde à charrier droit , & qu'an l'éplucheroit de pras.

Vlà-t-il pas une balle échauffurée pour un homme qui se garmente de faire l'esprité ! Fauroit ly ressembler , pour croire que M. le Proculeux Général ly avoit baillé s<sup>t</sup> ordonnance-là. Parguie fauroit que pour un si grand Monsieur , ilût bien du loisir de reste ! Mais bon ! il en prend bien d'autres sous son bonnet ! Vrament voilà comme il passe sa vie ; toujours la tête pleine de rians , tandis que les affaires d'importance en sont dehors. Qu'an ly vienne dire , par exemple , qu'un tal & un tal Curé sont ci , sont ça ; qu'ils ne font autre méquier que de se saouler depuis le matin jusqu'au soïar ; qu'ils hantent la Créature , & tout ce qu'il vous plaira : “ Hon , hon , ( s'en va-t-il ) ça se pourroit bien ; ils ne sont pas Jansinistes ; an me l'a déjà dit ; mais que faire à ça ? Ils pensent comme moi. ” Comment guantre pense-t-il donc ly ? Croit-il que ses poisas & ses fèves le feront entrer dans le Paradis tout brandi , tandis qu'il fera comme ça ?

Autre chose. Gn'avoit à Chartres un certain M. BRILLON, qu'étoit Cousin à ce Curé de S. Roch qu'a mins tout berlinanvars dans sa Paroisse, & pis qu'est trépassé tout de suite apras, mais qui ne ly ressembloit pas, il s'en faut. Ce M. BRILLON étoit Chancelier de l'Eglise de la bonne Notre-Dame de Chartres. Il est trépassé itou le 4. de ce même moias. Un méchant petit vaurian de Prêtre nommé CHALAINE, qu'est Doyan à S. André, entendant dire le propre jour de son entarrement à une jeane Demoiselle qui s'appelle Mademoiselle JANVIER, qu'est sa Cousine, cheux qui il demeure, qu'alle alloit à Notre-Dame entendre la Messe de RÉQUIAN: " Vous  
 ,, ferez bian plus mieux ( se ly fit-il ) de rester cheux  
 ,, vous. Vous devez sçavouïar que l'an ne prie point  
 ,, Guieu pour ceux qui mouront révoltés contre l'E-  
 ,, glise. Ce biau Chancelier est à tous les Guiables ;  
 ,, c'est moi qui vous en répons. " Mais ( se ly fit sa  
 ,, Cousine ) c'est-il pas vous, Cousin, qu'avez chanté  
 ,, la Grand'Messe à l'entarrement de M. PANTART,  
 ,, qu'est mort itou révolté contre l'Eglise, pisque ré-  
 ,, volté y a ? " O ! ouï-dà, c'est moi qui la chantis !  
 ,, Il est bian vrai que c'est moi qui la chantis ; mais  
 ,, comment est-ce que je la chantis ? Je la chantis,  
 ,, parce que je ne pouvois faire autrement que de la  
 ,, chanter. Je la chantis, mais c'étoit pas pour ly  
 ,, ma fique que je la chantis ! Je tornis pendant tout  
 ,, le tems que durt la Messe, mon attention d'un  
 ,, autre côté, & je le chassis de ma pensée tout com-  
 ,, me an chasse une mouche de son front. "

Un autre Garnement qu'est Chaloine à Notre-Dame, nommé DESCHAMPS, voyant sus la table de la Sacrifice de l'ostiarre, un Billet comme par lequeul on recommandoit l'ame de ce M. BRILLON aux Prêtres qui venient s'habiller-là pour dire la Messe, le

déchirer & le trépigner, en disant au Sacristain que s'il en reboutoit un autre, il le feroit chasser.

Vlà, NOSSIGNEURS, vlà les gens qui pensent comme ce bal Evêque de Biausse : vlà ceux qui sont de ses amis ; qui sont bien venus à manger de sa soupe, & à jouer au petit Palet avec ly. Si j'allièmes ly faire un emblème sus tout ça, & sus bien d'autres fredennes que je sçavons de ly, & que le Cousin BARNARD nous a mandées, comme guantre il bougonneroit apras nous !

Si j'allièmes dire à ce bal Evêque de Langres & à stila de Dax \*, qu'ils sont de francs voleurs, & des brigands effrontés ; à ce CROQUESSOLE qu'est Evêque à Bloüas, qu'il est pire que le Guiable, puisque le Guiable n'a pas été à l'encontre de reconnoître Notre-Seigneur dans les Miracles qu'il faisoit, jusqu'à ly dire tout haut à ly-même qu'il étoit \*\* le Fils de Guieu, englieu que ly non-seulement ne veut pas le reconnoître dans le Miracle si émarveillant qu'il vient de faire à sa porte, & qui, faut-il dire, ly crève les yeux, mais que même il fait chasser [ ne pouvant faire pire ] les Curés qu'avont la bonne foi de prendre le parti du bon Guieu : En un mot, si j'allièmes cheux tretous vous autres, vous dire à chacun ce que je sçavons de vous, ça vous bouteroit-il de balle himeur ? Nannain ma fique, tidié nannain ! Mais comme core un coup ce que je disons à Monseigneur A LA COQUE ne s'attaque qu'à ly, & que vous n'aurez pas la simplesse d'en rian prendre pour vous, le cœur nous dit que le petit Sarmon que je vous présentons, vous sera très-agréable, NOSSIGNEURS, & que même vous ly ferez sa fausse comme il le mérite. Aguieu, NOSSIGNEURS : j'aurions core bien des choses à vous dire, mais le papier nous manque.

\* Nouv. Eccl. des 7. Déc. 1738. & 26. Août 1739.

\*\* Math. 8. 29. Luc. 8. 28.



PREMIÈRE  
H A R A N G U E  
DES HABITANS DE LA PAROISSE  
DE SARCÈLLES,

A M O N S E I G N E U R  
^  
L' A R C H E V È Q U E D E S E N S.

AU SUJET DE SON MANDEMENT DU 6. AVRIL  
1739. qui ordonne sous peine de suspension, d'enseigner  
le nouveau Catéchisme qu'il a donné à son Diocèse.

B O N jour, Monseigneur A LA COQUE,  
Gna long-tems que ça nous suffoque,  
Que j'avons ça dessus le cœur,  
De venir à VOTRE GRANDEUR  
5 Qui fait tant de brit dans la France,  
Faire un tantet la révérence,  
Ly conter itou nos raisons  
Tout bonnement & sans façons  
( Car nous autres je n'en fons guère, )  
10 Tout comme à votre gros Confrère

- J'ons fait igna gueuques quatre ans.  
 De vrai j'ons perdu notre tems ,  
 Car il est annui tout fin comme  
 Je l'avons laissé le pauvre homme.
- 15 Ignà n'an plus d'amendement ,  
 Palsanguié qu'au commencement.  
 Il fraïe avec les Molénistes ,  
 Il tracasse les Jansinistes ,  
 Il mène le train qu'il menoit ,
- 20 Tout comme si de rian n'étoit :  
 De tout ce qu'an dit il se moque :  
 Aussi, Monseigneur A LA COQUE ,  
 Vlà qu'est fait , je l'abandonnons ,  
 Et devars vous je nous tornons.
- 25 Maugré nos farmons , nos anquiennes ,  
 Tout de plus balle il fait des siennes.  
 Voyez cor le biau carillon  
 Que l'ont vû faire en leux maison  
 Ces pauvres Filles du Calvaire !
- 30 Morguienne il avoit bian affaire ,  
 Ly qui ne peut plus se grouïller ,  
 D'aller cor là se barboüiller !  
 Pour farvir les friponneries  
 Du Pape & de ses cotteries !
- 35 Aussi s'en a-t-il pas fallu  
 La valicence d'un écu ,

- Que j'ayons mins nos chausses blanches ,  
 Et nos justaucorps des Dimanches ,  
 Et que je sayons accourus ,  
 40 Pour ly chanter GAUDIAMUS.  
 Mais , comme a dit notre Biaufrière ,  
 Palsanguié que j'irons-t-il faire ?  
 Gna rian à gagner aveue ly ,  
 C'est un homme qu'a prins son ply.  
 45 Par bonheur il a laissé faire  
 Un biau Missal , un biau Bréviaire ,  
 Qui tout fin comme nous disont ,  
 Et partant qui le condamnent :  
 Dans ce monde rian il n'écoute ,  
 50 Mais quand il ne voïarra plus goûte ,  
 Quand une fois il fera mort ,  
 Il voïarra-mon si j'ons eu tort.  
 Vlà qu'est donc fait , qu'il se gouverne  
 A sa guise ; si l'an le barne ,  
 55 Palsanguié l'an le barnera ,  
 C'est pas à nous qu'an s'en prendra ;  
 J'ons fait tout ce que j'ons dû faire.  
 Hé bian ! j'ons-t-il dit au Biaufrière ,  
 Restons-en là. » Mais ( a-t-il fait )  
 60 „ Gna ce grand Monsigneur LANGUET ,  
 „ Qui fait par tout le guiable à quatre :  
 „ Faut un petit brin nous ébattre

- „ A ly bailler queuques leçons ,  
 „ Ly montrer ce que je sçavons. „
- 65 Mais , j'ons-t-il fait , notre Biaufrière ,  
 C'est-il bian aussi notre affaire ,  
 D'aller de ly nous garmenter ?  
 Je devons-t-il là nous frotter ?  
 C'est pas en un mot comme en mille ,
- 70 Comme Monfigneur VENTREMILLE !  
 Stici , Biaufrière voyez-vous ,  
 Stici ne dépend pas de nous :  
 Reumainez-y. ” Que j'y reumaine ?  
 „ C'a vaut-il seulement la peine ;
- 75 „ ( Nous a-t-il fait ) d'y reumainer ?  
 „ Queu mal d'aller le sarmonner ,  
 „ Ly qui d'Ecrits la Tarre inonde ,  
 „ Et qui sarmonne tout le monde ?  
 „ O ! ly faut montrer clar & net
- 80 „ Que son âne n'est qu'un Baudet. „
- Vlà ce qu'a dit notre Biaufrière.  
 Vous sçavez que c'est un compère  
 Qui ne va pas charcher ses mots ,  
 Et qui sçait ce qu'est à propos !
- 85 C'a nous a remins en mémoire  
 Tout juste une petite histoire  
 Que nous racontit l'autre jour  
 Le Gars à MATHURIN DUFOUR ;

Histoire que ly-même a vûë.

90 Il passoit dans çartaine ruë

Au Quarquier Montmartres , par où

MONSIEUR , vous passiais itou.

Là par cas fortuit se trouvèrent ,

Et tout à point se rencontrèrent

95 Aniers , Bouriques & Baudets ,

Aveuc leux petits Bouriquets .

Tant que la ruë en étoit pleine.

Il vous fallit prendre la peine

( Pourquoi ? je l'avons oubelié )

100 De travarser la ruë à pié.

Sitôt qu'ils vous apparcevèrent ,

L'un apras l'autre ils se boutirent

A braire , à faire hin-hans , hin-hans ,

De façon que tous les passans ,

105 Pour les regarder s'arrêtèrent ,

Tous les Policons se mêlèrent

A tous ces biaux fredonnemens ,

Criant itou , hin-hans , hin-hans.

Vous sçavez bian que ces Bouriques ,

110 En continuant leux musiques ,

Vous poursuiviont maugré les coups ,

Et vouliont entrer aveuc vous.

Ce sont pas là des gaufferies ;

Vous sçavez que les menteries

- 115 Nan plus que ceux qui les faisont ;  
 Pas bian venus cheux nous ne font.  
 Sus ça j'ons dit ( ne vous déplaîse )  
 Si tous ces ânon's étions aîse  
 En voyant Monseigneur LANGUET ,  
 120 Pourquoi pas nous ? O faut qu'il ait  
 J'ons-t-il dit , une balle maine !  
 Allons , ça mérite la peine  
 Que de ly je nous garmentions :  
 Allons donc , Biaufière , voyons  
 125 Par quéu comment faut nous y prendre.  
 Du depis je n'ons fait qu'attendre  
 Queuque farce qui méritât  
 MONSIEUR , qu'an vous en baillât ,  
 Comme an dit , tout du long de l'aune ,  
 130 En vous montrant votre bé-jaune.  
 Je n'ons pas biauoup attendu.  
 L'Eté darnier CLAUDE FÊTÛ  
 Faisit ici la découvarte  
 De cartaine grande Pancarté  
 135 Que l'an appellé MANDEMENT  
 Où que c'est que tout rondement  
 Vous baillez cartaine Ordonnance ,  
 Que les Scavans nommont SUSPENSE ;  
 Comme par quoy vous déclarez  
 140 Que les Vicaires , les Curez

- Qui feront seulement la frême  
 D'ôter à votre Catéchème  
 La vogue , & seront refusans  
 De le faire luire aux enfans ,  
 145 Ne pourront plus dans leux Eglise  
 Faire le méquier de Prêtrise.  
 O comme , Monseigneur LANGUET ,  
 Vous faisez claquer votre fouët !  
 Faut la mornon pas de ma vie  
 150 Que les gens de l'Académie  
 Sayont morguié tous tant qu'ils font  
 Bian affottés de ce qu'ils font !  
 J'avons un papier où vous-même  
 Disez que le vieux Catéchème  
 155 Qu'a baillé votre Devancier  
 Est de la main d'un Ouyrier  
 Qui l'entendoit ; que la Doctraine  
 En est pure , varmeille & faine ,  
 Et que tout ce que le votre a  
 160 De plus seulement que stila ,  
 C'est que les mots & les paroles  
 En font plus biaux. Pour ces babioles ,  
 Pour ces biaux mots , quoi , MONSIEUR ,  
 Vous avez bian ayeu le cœur ,  
 165 Depis qu'Archevêque vous êtes ,  
 De faire en cent lieux maisons nettes ;

- D'aller par ici , par là ,  
 Oter stici , chasser stilà ;  
 Traiter l'un comme un rian qui vaille ,  
 170 Réduire l'autre sus la paille :  
 Abbattre enfin à pile , à tas ,  
 Comme un Bucheron dans un boüias ?  
 Soit que vos mots ( l'an vous le passe )  
 Ayont queuque brin plus de grace ;  
 175 Sayont , puisque vous le difez ,  
 Un tantet mieux pindarisés ;  
 Pour un rian comme ça morguienne ,  
 Faut que VOTRE GRANDEUR devienne ,  
 ( Englieu de Père , ) le fiau ,  
 180 Et comme le maître Bourriau  
 De son Eglise ? La misère  
 D'autrui ne vous chême donc guère ?  
 Si la chance alloit retorner ,  
 S'il vous falloit abandonner  
 185 Vos revenus , vos Abbayes ,  
 ( Non pour des mots , des fantafies ,  
 Car si le bon Guieu le vouloit ,  
 Que trop de sujets l'an auroit  
 Pour vous ôter votre défroque )  
 190 Et que simple Evêque à la coque  
 Sans jouissance , sans pouvoïar ,  
 Comme ce vilain Moine noüiar ,

- Vous vous trouviais sans Guioçese ,  
 Palsanguié seriais-vous bian aise ?  
 195 Vous qui tant de fois, MONSIEUR ,  
 Avez vendu la foi , l'honneur ,  
 ( Pour avoïar le vôtre plus vite )  
 A l'annemi de gliau benîte ?  
 O ! ouï , MONSIEUR , tétidié  
 200 Il est vartuchou bian aisié ,  
 Quand l'an a tout en abondance ,  
 Et , comme an dit , jusqu'à la panse ,  
 De faire aux autres du chagrin ,  
 Et leux ôter jusqu'à leux pain ;  
 205 Les chasser de dessous leux chaume ,  
 Pour aller au bout du Royaume  
 Y charcher qui les nourrira ,  
 Et le couvart leux baillera ,  
 Tandis qu'an vous voit dans la joye ,  
 210 Sus le velours & sus la foye ,  
 Dans des Palais , dans des Chaquiaux ,  
 Tourjours parmi les bons morciaux ;  
 Apras les plus moindres fatigues  
 Mollement allonger vos gignes  
 215 Sus la pleume ; étendre vos piaux  
 Ni plus ni moins que de grands viaux ,  
 Et ça ( l'an ne peut trop le dire )  
 Pour refuser de faire luire

- A des mardailles , des marmots ,  
 220 Rian de plus , que de nouviaux mots ;  
 O ! si j'ayiemmes la loquence  
 De ramager tout ce qu'en France  
 L'an a raconté de vos tours ,  
 Je n'aurions pas fait de huit jours.  
 225 Vous même auriais peine à le croire  
 Tout le premier. La balle histoire  
 Que celle de tout ce qu'a fait  
 Monseigneur JEAN-JOSEPH LANGUET !  
 Faut morguie que notre Biaufrière  
 230 Un biau jour se boute à la faire,  
 Il dira tout ; vous vous luirez ,  
 Et tout nud vous vous y vouiez,  
 Car , voyez-vous , dans la magnière  
 Gna point de porte de darrière :  
 235 N'agissant point par intérêt  
 Il dégoûaze tout ce qu'en est.  
 Mais en attendant que ça vienne ,  
 Pouffons jusqu'au bout notre anquienne,  
 Je respectons d'un fort grand cœur  
 240 Ce que vous disez , MONSIEUR ,  
 Quand vlà qu'est vrai ; mais aussi dame  
 Je jettons sanguié feu & flame ,  
 Sitôt que pour toute raison  
 L'an nous baille du galbanon.

- 245 Grands , petits , moyans , pauvre , riche ,  
 Dès que je voyons qu'an nous triche ,  
 Tout est pour nous moins qu'un zéro ,  
 Et j'en disons du mirliro  
 Aveuc toute votre fainesse  
 250 Croyez-vous qu'an a la simplessé  
 D'avaller ça comme de gliau ?  
 Que le Catéchème nouvian  
 N'a de nouvian que la méthode ?  
 Qu'il n'est qu'un tantet plus commodé  
 255 Que stila de Monsieur GONDRIN ?  
 L'an croira ça ! Nannain , nannain.  
 J'avons vû l'un , j'avons vû l'autre ,  
 L'ancien aussi bian que le vôtre :  
 C'est de la pâte & du pain cuit ,  
 260 C'est comme le jour & la nuit.  
 Si gn'avoit que la différence ,  
 Du stile & de l'harmoniance  
 Aurais-vous fait tous les cancan  
 Que vous faisez depis huit ans ?  
 265 Vous êtes vartuchoute un drôle  
 Qui sçait trop bian jouer son rolle !  
 Je ne sions pas des plus futés ,  
 Mais je voyons où vous butez.  
 Par exemple , notre Biaufrière  
 270 En luisant mint le daigt naguère

Sus la page vingt-neuf rectó  
 Où qu'en expliquant le CREDO ,  
 Gna , que l'Eglise n'est menée  
 Que par le Pape & la poignée  
 275 De Noffigneurs les Mitriers.  
 Partant les autres Ouvriers  
 Les Curés, comme les Vicaires  
 Ne sont plus que des marcenaires ,  
 Gens de peine , gens étrangers ,  
 280 Comme qui diroit nos Bangers ,  
 Nos Charquiers & nos Chambrières ,  
 A qui nous , & nos Minagères  
 Parguié la besogne taillons  
 Comme , & par où je l'entendons.  
 285 Tous ces gens-là sont à nos gages  
 Pour faire tous nos gros ouvrages ;  
 A nous seuls ils appartenont ,  
 Et pas un fétu ne tenont  
 Des Monfieux à qui sont nos Fermes.  
 290 De même & dans les mêmes tarmes]  
 De Guieu vous êtes les Fermiers ,  
 Et tous les autres Eglifiers  
 Ne sont plus que vos domestiques ,  
 Ou bian vos garçons de boutiques ,  
 295 Pour mener paître vos troupioux ,  
 Ou pour porter les gros fardiaux ,

Ils tenont de vous en mouvance  
 Le peu qu'ils avont de piffance :  
 Comme vous seuls les employez ,  
 300 Vous seuls itou les renvoyez ,  
 Selon qu'il vous prend fantafie.  
 Gna rian d'impossible en la vie :  
 Comme ils n'avont d'autre pouvoïar  
 Que le vôtre , qu'ils font valoïar  
 305 Et par compas & par mesure ,  
 O , MONSIEUR , par la samblure  
 Je ne voudrins assurément ,  
 ( O pour ça non ! ) faire farment  
 Que dans queuque tems l'an ne dife :  
 310 „ Enfant , Monfigneur te baptife ,  
 „ Monfigneur notre Mitrier ,  
 „ Par moi fon chétif Ouvrier. „  
 Quand une femme emmitouffée  
 Ira conter fa ratelée  
 315 A queuque Vicaire ou Curé ,  
 Pour recevoïar le trait-carré ,  
 Ce Curé ly dira fans doute :  
 „ Ma bonne Sœur , favez absoute  
 „ Au nom & de par Monfigneur ,  
 320 „ De qui dans ce glieu j'ay l'honneur  
 „ D'exarcer & faire la charge ,  
 „ Tandis qu'ailleurs il fe gobarge ;

„ Car à présent, voyez vous bian ,  
 „ Je ne fons plus comptés pour rian ;  
 325 „ Je fons cassés net comme un varre ,  
 „ Et je ne fons plus rian sus tarre ,  
 „ Que les Facteurs & les Courquiers  
 „ De Noffigneurs les Mitriers. „

Non, igna-là de différence

330 Qu'un petit brin plus d'élégance !

Igna, comme vous le difez ,

Que queuquès mots mieulx agencés !

Oüi, oüi vrament cette doctrine

Est la même que la Gondraine !

335 O que, quand ainsi vous parlez ,

Vous sçavez bian que vous bâblez !

Vous n'êtes pas assez jocrisse ,

Pour n'avoir pas connu le vice

Que gn'avoit dans un tal propos !

340 Mais vous avez torné le dos

Comme un Piarrot à la lumière ,

Pour avancer dans la carrière

Où toujours l'an vous trouve entré

Depis que vous êtes mitré ;

345 Celle-là qui, sans que l'an bouge ,

Mène tout drait au Chapiau rouge ,

Vous avez vâ fixiblement

Qu'en ôtant tout gouvèrnement

Aux Difeux de Mefle , à nos Prêtres ,  
 350 Vous deveniais de tout les maîtres ;  
 Que même les plus grands Docteurs  
 N'étant plus que vos farviteurs ,  
 Et n'ayant plus voix en chapitre ,  
 Tout ce que régleroit la Mître ,  
 355 Seroit par la marguié réglé  
 Mieux que fi Guieu s'en fût mêlé.  
 Or comme toute votre clique  
 Veut qu'an reçoive fans réplique ,  
 Sans fonner mot , cette Guenon  
 360 Dont vous fçavez fi bian le nom ,  
 Faudra bon gré maugré qu'an boive  
 Ce galice , & qu'an la reçoive.  
 Ou plutôt comme , MESSIGNEURS ,  
 Il eft jugé par VOS GRANDEURS  
 365 Que c'eft une affaire toüafée ,  
 Qu'alle eft fainte & canonifée ;  
 Qu'il faut , fans plus en appeller ,  
 Devant alle s'agenoüiller ,  
 C'eft donc chofe çartaine & claire  
 370 Que vous avez mins ça pour faire  
 Votre cour , non à des moiniaux ,  
 Mais au grand Bailleux de Chapiaux ,  
 Apras ça , vlà-t-il pas morguienne  
 Une manœuvre bian Chrequienne ,

- 375 Bian selon Guieu , de suspenfer  
 Gens qui refusont d'encenser  
 Une pareille manigance  
 Contre GUIEU, l'EGLISE & la FRANCE ?  
 Contre GUIEU meme, en détruisant  
 380 Son plan & son arrangement,  
 Contre l'EGLISE notre Mère,  
 Pisque , déloyale vipère ,  
 Vous déchirez en insensé ,  
 Le sein que vous avez succé,  
 385 Car c'est-il pas la jarniblure  
 Une cruelle déchirure ,  
 De voüar à la porte jettés  
 Des enfans par alle enfantés ,  
 Qu'avont tout le mal & la peine  
 390 Dans la maison , tandis morgoüienne  
 Que l'an ne laissera dedans  
 Que les doüilletts , les fainians ?  
 Et pis enfin contre la FRANCE ,  
 Pisque ste si balle ordonnance  
 395 De notre bon Divin Sauveur  
 N'est pas simplement en vigueur  
 Parmi nous comme Evangélique ,  
 Mais itou comme politique.  
 Et par ainsi donc , MONSIEUR ,  
 400 Vous vlà l'avéré corrompeur ,

Rian que par là , des Loix Divaines ,

Tout ainfi que des Loix humaines :

Mauvais CHREQUIAN, mauvais SUJET ;

Mais de Rome très-bon valet.

409 O vlà pour un homme d'Eglise

Morguënnne une balle devise !

Stenpendant de notre Sarmon

C'est cor-là qu'un échantillon.

Je fautons fus les Hérasies ,

410 Dont trente pages sont farcies

Dans ce Catéchème fatal

Qu'a tant fait de train & de mal,

J'avons vû les humbles Requêtes

Que de SENS les milleures Têtes

419 Ont ayeu ci-devant l'honneur

De bailler à VOTRE GRANDEUR.

C'est queuque chose, l'an peut dire ,

De biau , de magnifique à luire !

Par la marguié ça vous fait voüar ,

420 Comme an varroit dans un miroüar ,

Qu'englieu de la doctraïne ancianne ,

C'est la vôtre , la Pélagianne

Toute pure que vous boutez.

De bout en bout vous y dictiez

429 Ce que de MOLINA la Race

Débite fus l'amour , la grace ,

Sus la Prédestination ,  
 Le regret , la contrition ,  
 Et sus cent choses d'importance  
 430 Que je n'avons pas la loquence  
 De vous débrouïller comme il faut ;  
 Ça qu'est un petit brin trop haut  
 Pour que parsonnes de notre ordre  
 Pissions aucunement y mordre.  
 435 Mais ce qu'est clar , & faute aux yeux ,  
 C'est que des Catéchêmes vieux  
 Et noviaux de toute la Tarre ,  
 De Nevars , de Troye & d'Auxarre ,  
 Et de tous ceux qu'il vous plaira ,  
 440 Pas un seul ne se trouvera ,  
 Qui depis un bout jusqu'à l'autre ,  
 Morguié , chante comme le vôtre.  
 Selon notre petit çarviau  
 Le vôtre donc n'est pas noviau  
 445 Tant seulement pour l'élégance ,  
 Mais bian plus cor pour la substance ,  
 Pour la doctrine qu'il conquient :  
 Et vlà morguié ce qui vous quient ;  
 Vlà ce qui si fort vous réveille ,  
 450 Et vous met la puce à l'oreille.  
 Le contraire vous débitez ,  
 Partant , MONSIEUR , vous mentez.

Vlà qu'est un peu sec , mais que faire ;  
 Le grand COLBART votre Confrère ,  
 455 Jadis ne vous a pas mâché  
 Que c'étoit-là votre péché ,  
 De fourber comme tous les mille ,  
 Sitôt que ça vous est utile.  
 Je n'avons pas assurément  
 460 L'esprit qu'il avoit , stenpendant  
 Quand l'an parle , quand l'an raisonne ,  
 Je voyons bian lorsque l'an donne  
 Des soufflets à la Vérité ;  
 Et tout rabattu , tout compté ,  
 465 J'ons ça , que pas pour un Empire ,  
 Pas pour un guiantre , faut le dire ;  
 Ça tourjours été notre himeur.  
 Mais c'est pas-là tout , MONSIEUR ;  
 Je ne vous lâchons pas si vite ,  
 470 Et vous n'en êtes pas cor quitte.  
 Darnièrement CLAUDE FÉTU ,  
 Que de long-tems je n'avions vû ,  
 Accoutit cheux nous pour nous dire  
 Qu'il venoit par hazard de luire  
 475 Un Livre qu'en SEPT-CENS TRENTE DEUX  
 Moûlit JANNOT votre Moûleux.  
 „ O parguié ( nous venit-il dire )  
 „ O vlà bian de quoi faire rire

- „ Nos Fumelles ! Dorénavant  
 480 „ Alles pourront à bon escient ,  
 „ Quand alles feront empêchées ,  
 „ Et de la mort effarouchées ,  
 „ Par de çartains engigorniaux  
 „ Se dépêtrer de leux fardiaux :  
 485 „ A present routes ces Fillettes  
 „ Qui faifont fi fort les douïlletes ,  
 „ Qu'avont fi peur de ces côtés  
 „ De crier les petits pâtés ,  
 „ Pouvont aveuc toute assurance  
 490 „ Travailler pour le Roy de France ;  
 „ Entrer fans crainte de méchef  
 „ Dans le Couvent de Saint Jofeph. „  
 Que nous dites-vous là , Biaufrière ?  
 Est-ce que queuque bile nère  
 495 Brouïlle votre pauvre çarviau ?  
 Vous nous baillez-là du nouviau !  
 Où l'avez-vous donc prins , Biaufrière ?  
 Est-ce dans le nouviau Breviaire ?  
 „ Oüi du guiantre ! ( ce nous fit-il. )  
 500 „ C'est un vivant bian plus subtil  
 „ Qui l'a mins dans fon Catéchème.  
 „ Tenez , vous ylà parguienne à même :  
 „ Voyez , fi vous avez des yeux. „  
 Vous fçavez qu'an est curieux.

- 505 Auffitôt donc je regardâmes ,  
 Et tout au déclar je voyâmes  
 De nos deux yeux, que cet Ecrit  
 Venoit de votre bal esprit.  
 Par quoi je le reconnoissâmes ,  
 510 C'est que dessus j'apparcevâmes  
 Une image large d'un fou ,  
 De ces images... là... par où  
 Les Sçavans font la disçarnance  
 Des Grands & des Nobles de France.  
 515 Gna sus la vôtre un grand Chapiau  
 Entortillé d'un grand cordiau  
 Aveuc quoi l'an meneroit boire  
 Ce qu'igna d'Anes à la Foire :  
 Pis au mitan par la marguié  
 520 Une magnière de Trepîé ,  
 Ou je ne sçai queulle machaine  
 Aveuc quoi l'an fait la cuifaine,  
 Tantia que par ça j'ons connu  
 Que vlà qu'étoit de votre crû.  
 525 Car, MONSIEUR, il faut vous dire  
 Qu'au grand jamais je n'ons sçu luire  
 Vous n'en sçaviais petêtre rian ,  
 Mais à Paris l'an le sçait bian.  
 Mais quand sus la première page  
 530 Gn'auroit point ayeu cette image ,

J'avons-t-il pas CLAUDE FÉTU  
 Qui par dessus ça nous a là ,  
 Selon sa bonne accoutumance ,  
 En propres mots l'antitulance  
 535 Qui baille à tout ça le fredon ,  
 Et chante à peu pras sur ce ton :

# CATECHEME DU MARIAGE

FAIT ET COMPOSÉ POUR L'USAGE  
 DES PARSONNES DE TOUS ÉTATS

540 QUI SE FOURRONT DANS CE TRACAS :  
 QU'AN A MOULÉ PAR L'ORDONNANCE  
 DE MONSIEUR LE MITRIER ,  
 POUR ANSTRUIRE DE LEUX MÉQUIER  
 CEUX QUI SONT DE SA DÉPENDANCE.

545 A SENS, L'AN M. DCC. XXXII.  
 CHEUX ANDRÉ JANNOT SON MOULEUX.  
 Sus ça j'ons dit : Queulle breloque !  
 Ici Monfigneur A LA COQUE  
 Viant cor fus ly-même enchérir !

550 Comment marguie faire périr  
 Soi-même sa progéniture !  
 Une nouvalle Créiature  
 Que le bon Guieu viant de créer ,  
 Pour un jour le glorifier ,

555 Dans le sein de sa propre Mère  
 Trouve son çarcuëil & sa bière !

Ce que le bon Guieu veut bâtir ,

L'homme ici veut l'anéantir !

L'an ne voit point ça cheux les bêtes !

560 Jusqu'à ce qu'alles fayont prêtes

De mettre bas [ je le sçavons ,

Pisque parmi ça je vivons ]

Alles ont soin de leux ventrées

Tant qu'alles fayont délivrées.

565 La Vache conserve son Viau ,

Et la Louve son Louvetiau.

En entendant luire la Bible ,

Gen. c.  
38. v. 8. J'ons remarqué le crime horrible

& 9. Que commettoit çartain Quidan

570 Que l'Ecriture appelle ONAN.

Si c'est chose si détestable

De perdre le plâtre ou le fable

De quoi l'an bâtit la maison ,

A combian plus forte raison

575 L'inormité dait être extrême

Quand l'an détruit la maison même ?

Si ça fait horreur aux vivans ,

Aux Barbares , comme aux Chrequians ,

De fouiller dans les Cumequières ,

580 Pour en arracher de leux bières

Des corps qui sont là pour pourrir ,

Qu'est-ce donc morguié que d'ouvrir ,

Briser le ventre d'une femme ,  
 Pour en tirer le corps & l'ame  
 585 D'un enfant qui vient de gearmer ,  
 Et n'est-là que pour se former ;  
 „ O mais ( disez-vous ) je ne donne  
 „ La permission à personne  
 „ De commettre un avortement ,  
 590 „ Que quand l'an juge PRUDEMMENT  
 „ Qu'à ce corps sans force & sans vie  
 „ Igna point core d'ame unie ;  
 „ Ou [ si l'enfant est animé ]  
 „ Que quand il est assez formé ,  
 595 „ Pour qu'an pisse avoïar espérance  
 „ QU'IL VIVRA. „ La balle Sentence !  
 Non pas pour un simple Eglifier ,  
 Mais pour un Maître Mitrier !  
 Vous êtes de l'Académie ,  
 600 Vous sçavez le Phisolophie ,  
 ( Du moins devez-vous la sçavoïar , )  
 Pourtant morguïé voyons-m'en voïar  
 Qui de notre baragouïnage ,  
 Ou bian de votre biau parlage  
 605 Aura la raison devars soi.  
 Car , voyez-vous , par la morgoy  
 Sans la raison l'an est des bêtes.  
 Qu'est-ce qu'an nomme bonnes Têtes

Dans ce monde ? An baille ce nom  
 610 A gens qu'ont tout plein de raison,  
 C'est donc la raison qui fait l'homme,  
 L'homme sensé ; drès qu'il en chomme,  
 C'est plus un homme, c'est un sot.  
 Vlâ ce que disoit mot à mot

615 ( Causant cheux Monsieur le Vicaire )  
 Darnièrement notre Biaufrière.

J'ons mins ça là ; car ses dictons  
 Valont mieux que bian des Sarmens  
 Que depis ste Bulle maudite ;

620 Cheux nous, comme ailleurs, l'an débite,  
 Mais laissons ça ; car, MONSIEUR,  
 Faut, tant qu'an peut, fouïr la longueur,  
 Si bian donc que, quand gna point d'ame,  
 Une prudente Sage-femme

625 ( Qui PRUDEMMENT le jugera )  
 A sa discrétion pourra ,

Pour guarir fumelle empêchée  
 De queuque colique ou trenchée ;  
 Ly bailler queuque ingrédiant ,

630 Queuque drogue ou médicament ;  
 En un mot tantia faire enforté  
 De détruire ce qu'alle porte,  
 Quand gna point d'ame core un coup.  
 Mais, MONSIEUR, gna-t-il biauoup

- 635 De parsonnes dont la PRUDENCE  
 Pisse porter cette sentence ;  
 Juger à queu tarime , en queu tems  
 Le bon Guieu met l'ame dedans ?  
 Sus chose de talle aimportance
- 640 Vous vous fiez à la PRUDENCE  
 De qui ? Ça n'est point déclaré :  
 C'est-il de Monsieur le Curé ,  
 Ou bian de Monsieur le Vicaire ?  
 Or ça n'est point dans leux Breviaire
- 645 Du Médecin , du Cérugian ?  
 Il diront qu'ils n'en sçavont rian.  
 De qui donc ? Vous deviais le dire,  
 Quand l'an se garmente d'instruire ,  
 Faut point mettre en avant un cas ,
- 650 Et pis laisser dans l'embarras.  
 De queuque parsonne PRUDENTE ?  
 Gna parsonne qui ne se vante  
 De l'être ; & vlà par conséquent  
 La vie & l'ame d'un enfant
- 655 A la merci d'une gingneuse ,  
 Ou de sa bête d'Accoucheuse  
 A qui fus tout ça se remet  
 Le brave Monsigneur LANGUET !  
 „ Mais ( direz-vous ) si gna parsonne
- 660 „ Qui sçache ça , faut point qu'an donne

„ Aux femmes de ces drogues-là. „

Le Catéchème dit-il ça ?

Parlant comme il fait, jarniblure

C'est pas parler à lure-lure ;

665 C'est supposer bian clar & net

Que gna des gens qui sont au fait.

Mais apras tout, quand la science

[ Ce qui n'a pas de vrasemblance ]

Pourroit jusqu'ilà panétrer,

670 J'osons jarnonbille assûrer,

[ En dépit de toute la clique

Qui se dit seule Catholique ]

Que gna dans le monde Chrequian

Qu'un détarminé Molénian

675 Qui pisse, ne vous en déplaise,

Souquiendre une pareille thèse,

Dans un Catéchème furtout

Que l'an n'explique point du tout,

Comme l'autre, dans les Ecoles ;

680 Et dont par ainsi les paroles

Porteront dans chaque maison

Tout leux velin & leux poison ;

Parsonne ne croyant, doutable

Que tout ça ne soit praticable.

685 Queuques jours avant de partir,

J'avons vû, pour ne point mentir,

Une çartaine grande Lettre  
 Qu'en lumière l'an viant de mettre,  
 Comme vous-même l'approuvez.

690 Cette Lettre vous l'écrivez

A Piarre, à Jacques, ça n'importe ;  
 Suffit que vous faisez enforte  
 Dans ste Lettre, & que vous tâchez  
 ( Englieu d'avouier vos péchés ,

695 D'en demander miséricorde )

De rendre daignes de la corde  
 Ceux-là qui vous tendont la main ,  
 Pour vous remettre en bon chemin.  
 Englieu de dire ; ,, Allons donc, pisque

700 ,, Igna de l'offense & du risque

,, D'enseigner ste Doctraine-là ,  
 ,, Allons marguié, condamnons-là ,  
 ,, N'en parlons plus; qu'alle aille au guiable,  
 ,, Et la boutique abominable

705 ,, Qui l'inventit , qui la forgit. ,,

Vlà comme an fait , quand l'an rougit  
 De sa faute, & qu'an y renonce ;  
 L'an ne charche point de réponse ,  
 Point de détours pour la plâtrer ;

710 Et l'an ne va pas détarrer

Gens qu'ont sçu sagement écrire ,  
 Pour afin de leux faire dire

De l'impie & de l'insensé

Qu'ils n'ayent ni dit , ni pensé.

715 Pour montrer à toute l'Eglise

Votre rondeur , votre franchise ,

Je ne pardrons pas notre tems

A débrouïller si tous ces gens

Dont vous baillez la kirielle ,

720 Ayont une Doctraine telle

Que vous disez ; c'est du latin

Que je n'entendons pas un brin,

Mais palsanguié ce qui nous prouve

Que vous trichez , c'est que l'an trouve

725 Qu'un de ceux-là ( que j'entendons )

Dit queuque chose en ses leçons

Qui ressemble à votre Doctraine

Comme le son à la farine.

Par la tétiguié , MONSIEUR ,

730 Vous êtes un maître hableur !

Quand un homme comme vous parle ,

Qui ne crairoit que c'est la parole

Des diseux de la vérité :

O , MONSIEUR , que j'ons été

735 Ebahis , quand notre Biaufère

Nous a fait voüar tout le contraire !

Quoi ! marguié ces gens-là mentont !

Eux , j'ons-t-il fait , qui se vantont

D'être ce qu'étaient les Apôtres !

740 Que je ferons-t-il donc nous autres ?

Mais voyons voir ce qu'est couché

Dans l'Ecrit que j'ons épluché ,

Que vous disez être des vôtres ;

Par ly l'an jugera des autres.

745 C'est ce Livre si biau , si bon

A qui l'an a baillé le nom

De la MORALE DE GRENOBLE.

Rien de plus Chrequian , de plus noble

Que ce qu'il dit : faut l'écouter.

D. „ Peut-nan par fois faire avorter

„ Une Fumelle embarrassée

„ Qui feroit de mort menacée ?

R. „ Non , jamais ça ne fut parmins.

D. „ Comment ! Si tous les Médecins

„ Sont d'accord que la Créature

„ En mourra , que c'est chose sûre ,

„ Faute d'un çartain galbanon ,

„ Faut pas ly bailler ? R. C'est selon.

„ Si ce remède-là peut faire

760 „ Du bien à l'enfant & la mère ;

„ Ou , s'il fait du tort à l'enfant ,

„ Si ce n'est que par accident ,

„ ( Supposé cor qu'il n'ait point d'ame )

„ Alors l'an peut sauver la femme ,

- 765 „ Bian que ça ly pisse apporter  
 „ Queuque risquement d'avorter.  
 „ Mais c'est un des grands maux qu'an pisse  
 „ Commettre , & comme un malifice ,  
 „ De bailler un médicament  
 770 „ Qui de foi , qui directement  
 „ Aille , comme an dit , à défaire  
 „ Le frit , pour réchapper la mère. „  
 Et pourquoi pas ? & pourquoi non ?  
 Il vous en baille la raison.  
 775 „ C'est , ( dit-il ) qu'en aucune affaire  
 „ Il n'est jamais parmins de faire  
 „ Un mal , pour qu'il en vienne un bian.  
 „ C'est-là la règle du Chrequian :  
 „ C'est charcher , quand l'an s'en écarte ,  
 780 „ D'autrui , comme de foi , la parte. „  
 Vlâ ce que dit ce Livre-là.  
 Et vous parlez-vous comme ça ?  
 A votre tour faut vous entendre.  
 D. „ Une femme peut-alle prendre  
 785 „ Drogues qui ly fassient risquer  
 „ L'avortement ? Rx. Faut distinguer.  
 „ Si l'enfant n'est point core en vie ,  
 „ Alle le peut. „ Bian que hardie ,  
 Cette réponse-là pourtant  
 790 Pourroit passer , en supposant

Que ce qu'an barroît à la Mère ,  
 N'a rian en foi de MORTIFÈRE ;  
 [ Passez-nous ce mot : il est biau ,  
 Et pour nous il est tout nouviau. ]

795 „ Mais si le frit qu'alle renframe  
 „ A ( continuez-vous ) une ame ,  
 „ Alle ne peut aucunement  
 „ Prendre rian qui directement ,  
 „ Qui de soi-même aille produire

800 „ L'avortement. „ C'est-là tout dire.  
 Alle le peut donc , si l'enfant  
 Est sans ame , & n'est point vivant.  
 Ça n'est , Monfigneur A LA COQUE,  
 Ça n'est pas un brin équivoque ;

805 Vlà qu'est au clar-fin. Disez-nous ,  
 L'autre parle-t-il comme vous ?  
 Je ne voulons le témoignage  
 Que du plus chétif parsonnage ,  
 Palsanguié du premier queuqu'un ,

810 Parnan qu'il ait le sens commun.

      Ceux-là qui ne sçavont pas luire ,  
 Ou qui n'avont pour les instruire ,  
 Ni Biaufrière , ni bon Luiseur ,  
 Sont bian vos dupes , MONSIEUR !

815 Queu plaisir que touté la vie  
 L'an vous surprenne en menterie !

Que

Que faille à tout bout de chemin  
 Aller avec vous bride en main !  
 Comment faisez-vous votre compte ?  
 820 Pour nous j'en créverions de honte.  
 Quand l'an vous voit croûte, mitré,  
 De tous vos biaux atours paré,  
 Et reluisant comme une glace,  
 Que j'aurions honte à votre place,  
 825 Qu'an se disît d'un ton gouailleur ;  
 TENEZ, LE VLA CE GRAND MENTEUR !  
 Mais un Gaillard de votre taille  
 A son tour de tout ça se gouaille ;  
 Ce qui fait bian voüar que l'honneur  
 830 Ne suit pas toujours la grandeur.

Il est cor dit dans ce biau Livre ,  
 „ ( Si l'an étoit que l'enfant peut vivre  
 „ A cause qu'il est assez fort )  
 „ Qu'an peut , pour empêcher la more  
 835 „ De la Bégueule qui le porte ,  
 „ Ly bailler , afin qu'alle avorte ,  
 „ Des médicamens faits pour ça ,  
 „ Et qu'avont cette vartu-là. „  
 O pour le coup igna parsonne  
 840 En luisant ça qui ne frissonne !  
 Oüi , l'an peut dire assurément  
 Que vous n'êtes pas méfiant !

Vlà que vous vous reboutez core  
A la merci d'une pécure

845 Qui dans son çarviau jugera  
[ Sus ce que l'enfant grouïllera ]  
Que l'an peut bailler une dose  
De poison, ou queuqu'autre chose,  
Pour hâter & faire périr

850 Un frit qu'étoit là pour meurir ;  
Briser en un mot un ouvrage  
Dont parsonne ne sçait l'usage  
Qu'en vouloit faire le bon Guieu,  
Outre plus, qu'est-ce en second glieu

855 Qui peut se mettre en la çarvelle  
Qu'une opération bourelle  
Comme celle-là, parmettra  
Qu'il en réchappe, & qu'il vivra ;  
Car apras tout par la morguienne

860 Faut qu'un enfant rudement quienne,  
Pisqu'une femme va, viant, court,  
Sans pour ça qu'un fardiau si lourd  
Ordinairement se détache.

Parguié celle au voisin EUSTACHE

865 Darnièrement trouvit un Loup ;  
La peur la happit tout d'un coup :  
Alle de fouïr, ly de la suivre,  
Tantia qu'alle ne s'en délivre,

Qu'à force [ & ça très-à-propos ]

870 De faire joüer ses gigots.

Pourtant la pauvre Créature

Etoit grosse à pleine ceinture ,

Mais grosse à faire peur , & si

Rian n'a démaré Guieu-marci :

875 Parguié tout ça tenoit si ferme

Que rian n'a grouillé jusqu'au tarme.

Vous voyez donc bian , MONSIEUR :

Aveuc queulle force & roideur

Faut qu'un médicament agisse

880 Pour que faire sortir il pisse

Un enfant , quand il n'est pas tems ,

N'agit-il que sus les lians

Qui le garottont dans le ventre ?

Affurerais-vous , quand il entre ,

885 Que c'est-là qu'il va s'attacher ,

Et qu'au corps il n'ose toucher ?

Que pour ly conserver la vie ,

Il tâte , il va tout doux ma mie :

Qu'il le çarne avec ses coutiaux ,

890 Tout comme an çarne des çarniaux ?

O , MONSIEUR , faudroit ma fiqué

Qu'ilût bian apprins sa rubrique ,

Ou qu'il fût , soit dit entre nous ,

Plus sage & plus prudent que vous.

- 895 Quoi ! pour soulager une femme ,  
 Vous permettez qu'an risque une ame ?  
 „ Mais j'entens que l'enfant vivra. „  
 Oüi , mais qui vous en répondra ?  
 Vous baillez , pour qu'an l'assassine ,
- 900 Parmission enquiére & pleine ,  
 Et pis apras ça vous comptez  
 Qu'il vivra ? Vous vous fagottez  
 Du monde , ou le guiable s'en pende !  
 „ O mais quand le cas le demande ;
- 905 „ Que la pauvre femme est à mort  
 „ Condamnée en darnier ressort ;  
 „ Qu'à vivre elle n'a plus qu'une heure ,  
 „ Faut-il donc souffrir qu'alle meure ? „  
 Oüi , Monseigneur le Mitrier :
- 910 C'est-là l'état de son méquier.  
 En se boutant à son ménage  
 Une brave femme s'engage  
 A courir tous les accidens  
 Qu'an court pour avoüar des enfans.
- 915 Vlâ qu'est son lot & son partage ,  
 Comme à l'homme le labourage :  
 Vlâ ce que , sans être mitré ,  
 Nous prêchoit notre ancian Curé.  
 O bonté ! queulle différence
- 920 Entre un bon Prêtre qui ne pense

Qu'à garder son petit troupiau ,  
 Au prix d'un Charçheux de Chapiau !  
 L'un y va tout à la franquette :  
 Content de sa pauvre houlette

925 A manche de frêne , ou d'ormiau ,  
 Il n'invente rian de noviau ;  
 Il parle , il instruit , il farmonne ,  
 Tout comme le bon Guieu l'ordonne.  
 Comme là-haut est son trésor ,

930 Quand il s'agiroyt d'un mont d'or ,  
 Au guiantre si l'an ly fait faire  
 Le moindre petit rian , pour plaire  
 Au monde , aux Gens de qualité ,  
 Aux dépens de la Vérité !

935 Mais dame ! l'autre qui ne vise  
 Qu'aux bians , aux honneurs de l'Eglise ,  
 Tous les jours c'est de raffainer ,  
 Et l'Evangile assaisonner  
 Au goût , à l'humeur , au caprice

940 De ceux dont il attend sarvice ;  
 De ceux qui de pras ou de loin  
 Pouvont l'épauler au besoin.

Ceux qui sçayont de queulle étoffe  
 S'habille , & de queu boüias se chauffe

945 VOTRE Moléniane GRANDEUR ,  
 N'ont pas de peine , MONSIEUR ,

A devainer pourquoi , pour qu'est-ce  
 Ce biau Catéchème-là laisse  
 Un si biau champ à toutes gens  
 950 Sus le fait des avortemens.  
 Combien de Dames , de Duchesses ,  
 Et petêtre itou de Princesses ,  
 [ Car ces femmes-là , voyez-vous ,  
 Sont plus douillettes que cheux nous ]  
 955 Diront : „ Parguè pour moi je troque  
 „ Contre Monseigneur A LA COQUE  
 „ Tous ces Evêques Jansénians  
 „ Qu'avont vécu dans l'ancien tems.  
 „ Que par eux l'an ne jure en chaire :  
 960 „ Parguè que j'avons-t-il affaire  
 „ De ce qu'an a dit gna mille ans ?  
 „ Foin des morts , vive les vivans.  
 „ Ces bons vieux ont aïeu leux vogue  
 „ Dans leux tems , mais c'est de la drogue  
 965 „ Pour à présent que leux Ecrits ,  
 „ En comparaison , prix pour prix ,  
 „ De tout ce que sçavent les nôtres  
 „ Ils étiont , d'accord , les Apôtres  
 „ Des bonnes gens de ce tems-là :  
 970 „ Ces bonnes gens deviont , oui-dà ,  
 „ Les écouter , ça va sans dire ;  
 „ Mais ceux qui doivent nous instruire

- „ Sont les Evêques d'à présent  
 „ Qu'avont bian un autre entregent ,  
 975 „ Tidié bian une autre lumière !  
 „ Pour moi j'ume fort la magnière  
 „ De cet Archevêque de SENS.  
 „ Il a du moins égard aux gens ;  
 „ C'est un homme qui sçait son monde ,  
 980 „ Plus qu'aucun que gn'ait à la ronde ;  
 „ Parguié core igna de l'affut ,  
 „ De faire aveuc ly son salut.  
 „ An ne le voit point dans ses heures  
 „ A midi charcher quatorze heures ,  
 985 „ Ni de la besogne apprêter  
 „ Plus que chacun n'en peut porter.  
 „ O vià qu'est un homme à la mode !  
 „ Pour moi je fis pour sa méthode ;  
 „ Les autres ne me sont plus rian.  
 990 „ Gna-t-il cor rian de plus Chrequian  
 „ Que cette bonté toute sainte  
 „ Qu'il a pour une femme enceinte §  
 „ Apras ça parguié ne mourra  
 „ Que la celle qui le voudra ,  
 995 „ Pisqu'igna qu'à bian appoint suivre  
 „ Ce qu'il dit dans son petit Livre.  
 „ De plus , ou que c'est qu'an voïarra  
 „ Un Evêque comme stilà §

- „ Qui se trimouffe , qui tracasse ,  
 2000 „ Qui jamais ne demeure en place ?  
 „ Toujours par voye & par chemin  
 „ Le soïar tout comme le matin ?  
 „ Qui tant de mouvemens se baille  
 „ A Sens , à Paris , à Varfaille ?  
 1005 „ O vartiguié stila n'est pas ,  
 „ Comme gn'en a , de ces Prélats  
 „ Qu'ont toujours la maine empruntée ;  
 „ Ces mangeux de soupe apprêtée ,  
 „ Qui n'avont qu'à se pourmener ,  
 2010 „ Tuer le tems , se calainer !  
 „ Fin qui trouveroit le Compère  
 „ Ses mains dans sa poche à rian faire.  
 „ C'est ça qui sçait bian travailler !  
 „ C'est à ça que fatidroït bailler  
 2015 „ Un biau tarrein ! Cent Guiocèses  
 „ Pour ly serient un plat de fraïses ;  
 „ L'Eglise & l'Etat gouverner  
 „ Pour ly seroit un déjeuner.  
 „ Nul ne sçait ce que Guieu nous garde ,  
 2020 „ Mais comme dans peu faut qu'an parde  
 „ Ce vieux Penard de Calotin  
 „ Qu'est morguié plus vieux qu'un chemin ,  
 „ Pour moi dans mon çarviau je pense  
 „ Qu'au grand jamais le Roy de France

1025 „ Ne peut rian faire de plus biau  
 „ Que de réfarver son Chapiau,  
 „ Sa place , son rang & sa Toque  
 „ Pour ce grand Evêque A LA COQUE. „

Vlà , MONSIEUR , comme approchant  
 1030 Faut que vous alliais rapensant :  
 Parguienne igna nulle doutance ;  
 Car pourquoi cette complaisance ,  
 Ou plâtôt cette trahison  
 Contre GUIEU , la RELIGION ?

1035 Vous direz qu'an vous calomnie ,  
 Et qu'au grand jamais dans la vie  
 Vous n'avez à tout ça rêvé ;  
 Que faut être bian dépravé ,  
 Pour vous attribuer des vûës

1040 Que vous n'avez jamais aïeûës.  
 Hé bian ! si je calomnions ,  
 C'est un à sçavoïar , mais voyons  
 Où que gît notre calomnie.  
 Quand VOTRE GRANDEUR sacrifie

1045 Comme ça ces nouviaux Conçus ,  
 Alle n'a qu'un de ces deux buts ;  
 Parguié c'est du bon Guieu la GLOIRE ,  
 Ou la SIENNE. An ne peut pas croire  
 Que c'est celle de Guieu , finon

1050 Faudrait ranvarser la raison ,

Dire [ blasphème manifeste ! ]

Qu'an fait pour ly ce qu'il déteste ,

Ce qu'il eut toujours en horreur.

C'est donc là vôtre , MONSIEUR ?

1055 Or ign'en a-t-il de plus grande ,

A votre goût de plus friande ,

Que celle d'avoïar un Chapiau ?

Vous avez à gorge-musiau

Tout ce qu'igna de desirable

1060 Pour rendre la vie agréïable.

Vous n'étiais qu'un petit Prélat

A Soiffons , & vous v'là PRÉMAT.

Vous n'aviais qu'un revenu mince ,

Et vous en avez un de Prince.

1065 Que pouvez-vous donc , MONSIEUR ,

Souhaiter ? Queuque brin d'honneur ?

Mais bon ! c'est bian-là par ma fique

De quoy VOTRE GRANDEUR se pique !

Vous êtes d'HONNEURS très-friand ,

1070 Mais d'HONNEUR , ô parguïé niant.

Je tirons donc la conséquence ,

Et disons que la récompense

Que Monfigneur LANGUET attend ,

C'est un Chapiau Rouge ; qu'il vend

1075 A ste fin sans çarimonie

La Foi , le bon Guieu , la Patrie ,

Et tous ces petits Malotrus  
 Qui sont nouvellement conçus :  
 Si mieux vous n'umez que l'an dise  
 1080 Qu'ici VOTRE GRANDEUR courtise  
 Les Créatures ; car an sçait  
 Que quand à çartain tribuchet  
 Il en vient queuqu'une se prendre ,  
 L'an ne va pas pour ça se pendre ;  
 1085 L'an n'en fait pas plus de cancans ,  
 Ni moins bonne maine à ses gens.

Tidié vous autres Molénistes ,  
 Vous disez que les Janfinistes  
 Sont des songe-creux , des cagots ,  
 1090 Qui sous l'ombre de saints propos ,  
 Et d'une sévère morale ,  
 Cachont une ame déloyale ,  
 Et plus noüare que le charbon.  
 Vous ne parlez pas tout de bon ,  
 1095 Vous en sçavez tout le contraire ;  
 C'est le dépit & la colére  
 Qui vous les faifont mal-mener,  
 Enfin c'est toujours devainer ,  
 Pisqu'ils cachont ; mais vartigoüenne  
 1100 Vous ne prenez pas tant de peine !  
 S'ils sont eux-autres des Sournois ,  
 Tidié vous êtes des Grivois !

Combien j'en sçavons-t-il des vôtres  
 Qui veulent régenter les autres ;  
 1105 Les SOANANS , & les COLBARTS ;  
 Qui font sonner par l'Univars  
 Qu'ils sont la source & la fontaine  
 De la vraie & pure Doctraine ;  
 De ces Maîtres en Israël ,  
 1110 Qui , comme devant un autel ,  
 Vont aux genoux de leux Poulette  
 Reumainer ce qu'il faut qu'an mette  
 Dans queuque Mandement nouviau  
 Qu'an fagotte pour leux Troupiau.  
 1115 Morguie la balle édifiante ,  
 De voir un flambiau de la France  
 Vouloir débusquer le bon Guieu  
 D'un cœur , pour se mettre en son glieu !  
 Faut plus avoir l'ame ébahie ,  
 1120 Si cheux vous c'est une héraie  
 De fouquiendre que je devons  
 Rapporter tout ce que je fons  
 Au bon Guieu ; car par la sangotienne  
 An auroit guiantrement de peine  
 1125 ( Pour mien voir , gn'a qu'à l'essayer )  
 Pour tout ça ly faire agréier.

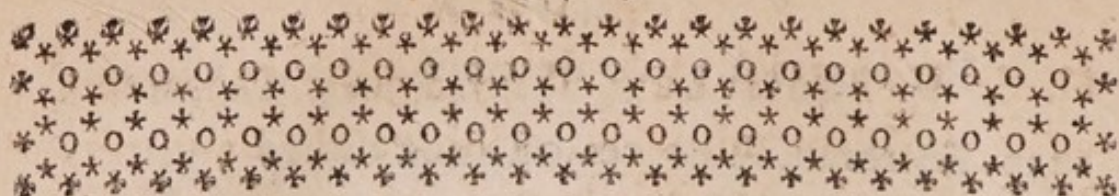
Mais, MONSIEUR, n'allez pas croire  
 Que je fons cette balle histoire

Par expras à cause de vous

- 1130 En revanche de ces GRANDS COUPS  
 Que dans tous les tems vous flanquîtes ;  
 Et tidié ! sentir vous faisîtes  
 Aux annemis des Molénians ;  
 Car morguié je ne fons pas gens  
 1135 A débiter des menèteries  
 Comme ça , ni des fourberies  
 Devant le Maître des hableux.

- J'auriémmes cor un mot ou deux  
 A dire sur le mariage  
 1140 De ceux qui n'avont point cor l'âge  
 Que selon les Loix faut avoüar ,  
 Pour à sa guise se pourvoüar ;  
 Mais de peur que ça vous ennuye ,  
 Faut mieux remettre la partie  
 1145 Pour quand l'Hyvar fera passé.  
 J'en ons déjà-là dégoüasé  
 Une assez bonne râtelée.  
 Laissez faire ; apras la gelée  
 Je nous revoüarrons , MONSIEUR ,  
 1150 En attendant donc , à l'honneur.

**F I N.**



# NOTES

SUR LA PREMIERE HARANGUE  
des Habitans de la Paroisse de SARCÉLLES  
à Monseigneur l'Archevêque de SENS.

V E R S 5.

[ Qui fait tant de brit dans la France. ]

Il n'y a en effet aucun Prélat en France qui fasse tant parler de foi, que Messire JEAN-JOSEPH LANGUET DE GERGY, ci-devant Evêque de Soissons, & à présent Archevêque de Sens, Primat des Gaules & de Germanie : le tout PAR LA PERMISSION DIVINE, & LA GRACE DU S. SIÈGE APOSTOLIQUE. Aucun n'a tant, je ne dis pas composé, mais signé d'Ecrits que lui ; aussi aucun n'a tant d'Ecrivains à son service, parce qu'il n'y a point de Jésuite dont la plume ne lui soit dévouée. Entre les Ouvrages qui ont paru sous son nom, aucun ne lui a acquis plus de réputation, que le Roman impie & extravagant de MARIE ALACOQUE. Ce qui éternisera encore sa mémoire & son nom dans les Archives de l'Eglise de Sens comme dans l'Histoire Ecclésiastique, ce sont les persécutions qu'il a exercées sur tout ce qu'il y a de bons Prêtres, & même de gens de bien parmi les Laïques dans son Diocèse. On pourroit faire du bruit en France à moins juste titre.

W. 24. . . . . [ Et devars vous je nous tornons. ]

Si ces bonnes gens n'ont rien gagné sur l'esprit de

M. de VINTIMILLE, il n'y a guère d'apparence qu'ils réussissent mieux sur celui de M. LANGUET. M. de VINTIMILLE fait le mal, ou parce qu'il n'a pas la force de faire le bien, ou parce qu'il ne le connoît pas assez, ou parce qu'il n'en fait pas assez de cas, c'est à dire, qu'il suit la multitude : mais M. LANGUET se fait gloire d'être à la tête de cette multitude, & de combattre pour elle. Ses armes sont toutes les espèces de Paralogismes dont il semble avoir fait une étude particulière, & la mauvaise foi. La cause qu'il soutient est celle de l'erreur connue. Quelle ressource avec un homme de cette trempe ?

W. 33. . . . [ Pour servir les friponneries

Du Pape & de ses cotteries. ]

Le Bref de N. S. P. le Pape CLÉMENT XII. qui nomme & délègue son Vénérable Frère M. de VINTIMILLE Visiteur Apostolique des Monastères de la Congrégation appelée du MONT-CALVAIRE, établis dans la Ville & dans le Diocèse de Paris, est du 1. Août 1738. Tout est impertinent dans ce Bref. Il dit qu'il a été excité à le donner par des motifs justes & raisonnables à lui CONNUS : JUSTIS AC RATIONABILIBUS DE CAUSIS NOBIS NOTIS. ( Ces deux derniers mots ne se trouvent point dans la traduction imprimée. ) Son Vénérable Frère ne méritoit donc pas qu'il lui fit part de ces motifs ? Les Evêques sont donc maintenant les Ministres aveugles des volontés, ou plutôt des passions des Papes ? Ils se plaignent pourtant très-amèrement les bonnes gens de ce que l'Episcopat est avili, & ils ont la bonne foi de s'en plaindre, & de s'en prendre à nous. Aussi Dieu sçait comme nous nous en reconnoissons coupables, & comme nous en disons notre MEA CULPA ;

si ce n'est dans le sens que nous reconnoissons que ce sont nos péchés qui, en irritant la colère de Dieu, ont attiré tous les maux dont l'Eglise est affligée, & qu'ils sont la cause de ce qu'il permet qu'elle soit gouvernée par tant de mauvais Ministres.

Outre ces motifs A LUI CONNUS, il dit qu'il y a encore été mû par les humbles supplications de son très-cher Fils le Roi de France [ il ne dit pas, & de Navarre : omission qui n'est pas faite sans motif à lui CONNU : ] AD SUPPLICATIONES ETIAM CARISSIMI IN CHRISTO FILII NOSTRI LUDOVICI FRANCORUM REGIS CHRISTIANISSIMI, NOBIS HUMILITER PORRECTAS. Apparemment qu'on craint plus en France la Censure des femmes, que celle des gens lettrés ; car on n'a point non plus traduit ces trois mots, NOBIS HUMILITER PORRECTAS. Les Promoteurs de ce Bref ont bien senti l'indécence & la fausseté de ces paroles, & combien elles étoient injurieuses au Roi : mais s'ils n'ont osé les mettre dans la traduction, ils n'en ont pas moins été empressés à surprendre la Religion de SA MAJESTÉ [ qui certainement n'a jamais lû ce Bref, ] pour obtenir ses ordres à l'effet de le faire mettre à exécution, & M. l'Archevêque a eû la bénignité de prêter son dos pour être chargé d'une pareille commission.

Ce Bref, comme j'ai dit, est impertinent d'un bout à l'autre. Cependant je n'en ferai plus remarquer qu'un seul endroit ; c'est celui où S. S. dit qu'elle donne à M. de Vintimille “ tous les pouvoirs, & facultés nécessaires pour remplir sa Commission, nonobstant toutes Constitutions & Réglemens Apostoliques, même, entant que besoin seroit, nonobstant tous Statuts, Usages, Coutumes, Privilèges, Indults, & Lettres Apostoliques accordées aux Monastères,

„ Monastères, Congrégation & Ordre susdits , ou  
 „ autres quelconques , quoiqu'affermis PAR SER-  
 „ MENT : ETIAM JURAMENTO , CONFIRMATIONE  
 „ APOSTOLICA , VEL QUAVIS ALIA FIRMITATE  
 „ ROBORATIS. ” Je demande 1<sup>o</sup>. quel fond on peut  
 faire sur les Concessions d'un Pape , puisque son Suc-  
 cesseur qui ne tarde pas à paroître sur la scène ,  
 parce que le règne de ces Monarques Ecclésiastiques  
 est ordinairement très-court , les abolit ou les suspend  
 quand & comme bon lui semble ? 2<sup>o</sup>. Quelle idée  
 on a des sermens à Rome , puisque ceux d'un Pape  
 sont si gaillardement violés par un autre Pape , ou  
 peutêtre même par celui qui les a faits ? Il ne faut  
 plus être surpris si cette Cour a introduit en France  
 la nécessité d'un faux serment avant que de pouvoir  
 être promu aux Ordres , prendre aucun Grade dans  
 les Universités , être pourvu d'aucun Bénéfice , &c.  
 Certes voilà une entrée bien canonique ! Je ne m'é-  
 tonne plus si la Cour de Rome veut gouverner main-  
 tenant l'Eglise Universelle. Elle sçait mieux la bonne  
 méthode , qu'aucune Eglise particulière. Ceux qui  
 voudront sçavoir ce qui s'est passé chez les Filles du  
 Calvaire en conséquence de ce Bref , peuvent voir les  
 Nouvelles Ecclésiastiques des 25. Février , 11. Mars  
 & 9. Avril 1739.

Y. 85.... [ Ça nous a remins en mémoire

Tout juste une petite Histoire , &c. ]

Après la mort de M. le Gouverneur de Paris arri-  
 vée au mois d'Avril 1739. M. LANGUET qui sçait ce  
 que c'est que les bienfaisances , monta en carosse pour  
 aller faire visite à M. le Duc de GESVRES son fils.  
 Ce jour-là il y avoit des ordres pour ne laisser entrer  
 aucun carosse dans la Cour. M. LANGUET qui se sert  
 sans façon de ses jambes quand la nécessité le re-

quiert, fut obligé de descendre de carosse, & fit à pié un assez long chemin pour un Evêque. Il passoit dans ce moment-là un fort grand troupeau d'Anesses accompagnées de leurs Anons qui revenoient de paître. Ces animaux par je ne sçai quelle impression que fit sur leurs formes substantielles la vûe de ce Prélat, se mirent tous à braire d'une terrible façon, & firent une salve qui mît tout le quartier [ la rue neuve S. Augustin ] en rumeur : tous les passans s'arrêtèrent, tous les Suisses-portiers sortirent de leurs loges, tous les Laquais, tous les Crocheteurs, tous les Savoyards accoururent, tous les chiens aboyèrent, tous les polîcons se mirent à contrefaire les ânes, & les ânes à braire encore plus fort, tellement que tout le voisinage en fut effrayé.

TUM VERÒ EXORITUR CLAMOR, PUÉRIQUE,  
CANESQUE

RESPONSANT CIRCA ; ET CÆLUM TONAT OM-  
NE TUMULTU.

Un phénomène si étrange donna lieu à divers raisonnemens. Les uns l'expliquèrent par les corpuscules qui se détachent d'un Evêque cheminant à pié, & qui vont frapper le nerf optique, & ensuite tous les fibres du cerveau d'un Ane ; d'où il s'est ensuivi une infusion d'esprits dans les muscles qui font braire : d'autres par l'instinct & la sympathie. Pour moi je laisse au Lecteur la liberté d'en penser ce qu'il voudra.

W. 134.... [ De certaine grande Pancarte  
Que l'an appelle MANDEMENT.

C'est le Mandement de M. LANGUET du 6. Avril 1739. jour de l'Annonciation, parce que cette Fête avoit été transférée après la quinzaine de Pâques cette année-là. Je n'ai point là assurément tous les

Ecrits de ce Prélat , & j'en ferois très-fâché , parce que je n'ai pas assez de tems à perdre ; mais je ne me souviens pas d'en avoir vu aucun qui n'ait pour date quelque jour de grande Fête , & principalement de la Sainte Vierge. M. de Montpellier le lui a fait remarquer à lui-même dans sa VI. Lettre.

„ Tous vos Ouvrages ( lui dit-il ) ont pour date un  
 „ jour de Fête solemnelle. Je ne suis point curieux  
 „ d'en approfondir le mystère : celui auquel j'entre-  
 „ prends de répondre est daté du Saint jour de  
 „ Pâques , &c. ” C'est sa VIII. Lettre Pastorale ,  
 & la dernière qu'il a adressée aux Fidèles du Diocèse de Soissons qu'il quittoit alors , pour tourner ses armes victorieuses contre ceux du Diocèse de SENS. Quoiqu'elle soit datée du Saint jour de Pâques , comme le dit M. de Montpellier , elle l'est en même tems du jour auquel tombe ordinairement la Fête de l'Annonciation , parce que la Fête de Pâques étoit cette année-là ( 1731. ) le 25. Mars.

Le Mandement qui est à la tête de son nouveau Catéchisme , est daté du 8. Septembre 1731. en ces termes qui en marquent l'affectation : “ Donné à  
 „ Sens le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ,  
 „ huitième Septembre 1731. ” Comme ce dernier Mandement est à la tête d'un Ouvrage destiné à l'instruction des Fidèles de Sens , selon les principes de la Constitution UNIGENITUS , il n'est pas douteux que M. LANGUET n'ait choisi cette date en l'honneur de ce fameux Decret qui est aussi du 8. Septembre ( 1713. ) S'il affecte de prendre pour date de ses Ecrits des jours de Fêtes de la Sainte Vierge , c'est une nouvelle dévotion à MARIE qui avoit échappé aux recherches du R. P. Paul de BARRY. Cette nouvelle dévotion a sans doute été inventée par M. LANGUET pour être ajoutée aux 100. que ce dévot

Jésuite inventa autrefois en faveur de sa Philagie ; afin de composer le nombre de 101. Clefs du Paradis , ou Dévotions à la Mère d'amour [ selon l'expression de ce doucereux Auteur , & du R. Père Etienne BINET son confrère , ] en l'honneur des 101. Propositions de la Constitution UNIGENITUS.

W. 137.... [ Vous baillez çartaine Ordonnance  
Que les Sçavans nommont SUSPENSE. ]

SUSPENSE est une Censure par laquelle une personne Ecclésiastique , en punition de quelque péché considérable , est privée de l'exercice de son Ordre & Bénéfice Ecclésiastique ; en tout ou en partie , pour un certain tems , ou pour toujours.

Il y en a de trois sortes. La première est la suspension des Saints Ordres , de l'Office & du Bénéfice. La seconde est des Saints Ordres , ou de l'Office seulement. Et la troisième , du Bénéfice ou des choses qui y sont annexées.

La Suspension des Saints Ordres est une Censure par laquelle une personne Ecclésiastique est privée de l'exercice des fonctions actuelles des Saints Ordres qu'elle a reçus.

La Suspension de l'Office est celle qui prive de toutes les fonctions Ecclésiastiques qui appartiennent à un homme à cause d'un Bénéfice , ou de quelque autre charge qu'il possède dans l'Eglise.

La Suspension du Bénéfice est celle qui prive des fruits & des avantages qui appartiennent à ce Bénéfice ou à cette charge : car c'est en ce sens que se prennent dans les Canons les mots d'OFFICE & de BÉNÉFICE ; d'où est venue cette parole commune : BENEFICIUM DATUR PROPTER OFFICIUM.

Celui qui ayant un Office & un Bénéfice , est déclaré suspens de l'un , ne l'est pas pour cela de l'autre ,

mais seulement de celui dont il est déclaré suspens. De même celui qui est déclaré suspens de ses Ordres, n'est pas suspens de la juridiction qu'il a autorité d'exercer extérieurement, mais seulement de celle qui est annexée aux Ordres desquels il est suspens; par exemple, un Curé de la juridiction qu'il a au for intérieur sur ses Paroissiens. Mais il est à remarquer que dans la Suspension des Ordres, celui qui est suspens d'un Ordre majeur, comme de la Prêtrise ou du Diaconat, n'est pas pour cela suspens de l'exercice des Ordres mineurs, comme du Soudiaconat, de l'Acolyte & des autres; mais seulement de l'exercice des Ordres supérieurs. Ainsi celui qui est suspens du Diaconat, ne peut faire les fonctions Sacerdotales.

Quand dans une Sentence, ou une Ordonnance, une chose est commandée ou défendue SOUS PEINE DE SUSPENSE sans autre expression, cette Suspension s'entend des Saints Ordres, de l'Office & du Bénéfice tout ensemble; de sorte que celui qui encourt cette Sentence, est privé de l'exercice de toutes les fonctions Ecclésiastiques, & de tous les droits qui en dépendent.

Les Ecclésiastiques seuls sont sujets à la Suspension, d'autant qu'eux seuls ont des Offices & des Bénéfices Ecclésiastiques, sur lesquels tombe la Suspension.

Les cas les plus ordinaires dans lesquels les Ecclésiastiques encourrent la Suspension, sont ceux-ci.

1<sup>o</sup>. Lorsque quelqu'un reçoit les Saints Ordres avant l'âge compétent.

2<sup>o</sup>. Lorsqu'on les reçoit d'un autre Evêque que de celui de son Diocèse sans démission.

3<sup>o</sup>. Lorsqu'on reçoit un Ordre supérieur, sans avoir reçu l'inférieur, par exemple, le Diaconat avant le Soudiaconat.

4<sup>o</sup>. Lorsque sans dispense on reçoit les Ordres hors

les tems destinés pour l'Ordination.

5°. Lorsqu'on reçoit les Ordres d'un autre Evêque que du sien, même sur un Rescrit du S. Siège, sans avoir obtenu de son Evêque des Lettres testimoniales de vie & de mœurs.

6°. Quand on reçoit en un jour plusieurs Ordres Sacrés.

7°. Quand on a reçu les Ordres pour de l'argent.

8°. Quand quelqu'un est reconnu pour concubinaire public.

9°. Lorsqu'on met en terre Sainte les Usuriers publics qui sont morts dans leur péché, & lorsqu'on reçoit leurs oblations, même pendant leur vie.

Voilà, selon le fameux Rituel d'Alet, les neuf cas les plus ordinaires dans lesquels on encourt la Suspension, auxquels il faut, selon M. LANGUET, en ajouter un dixième qui est, lorsque des Ecclésiastiques sont attachés à l'ancienne Doctrine de leur Diocèse, & refusent d'adopter & d'enseigner celle qu'un nouvel Evêque veut y introduire, encore qu'elle soit contraire à cette ancienne Doctrine, & même à celle de l'Eglise Universelle.

W. 153.... [ J'avons un papier, où vous-même

Disez que le vieux Catéchème, &c. ]

Ce papier est le Mandement que M. LANGUET a mis à la tête de son nouveau Catéchisme. Voici comme il parle dans ce Mandement & de son nouveau Catéchisme & de l'ancien Catéchisme du Diocèse.

„ Nous vous le donnons ( son nouveau Catéchisme ) d'autant plus volontiers, MES CHERS  
„ FRÈRES, qu'il a une grande conformité avec  
„ l'Abregé du Catéchisme de Monseigneur de GON-  
„ DRIN, & que les mêmes vérités y sont exprimées  
„ communément presque dans les mêmes termes.

„ Ainsi en vous donnant un Catéchisme nouveau ,  
 „ ce n'est pas une doctrine nouvelle que Nous vous  
 „ présentons , à Dieu ne plaise. C'est la même do-  
 „ ctrine enseignée dans tous les lieux & dans tous  
 „ les tems que Nous vous présentons , digérée dans  
 „ une forme plus utile , & énoncée en des termes  
 „ plus proportionnés à la foiblesse de l'âge de ceux  
 „ qui doivent être instruits , & plus commodes pour  
 „ ceux qui sont chargés de les instruire. Le chan-  
 „ gement ne consiste donc que dans l'ordre , la mé-  
 „ thode & la diction ; souvent même , comme nous  
 „ l'avons dit , les termes sont les mêmes que ceux  
 „ de l'Abregé qui étoit plus en usage parmi vous. ”

Il ne faut que lire les Remontrances présentées à  
 M. LANGUET le 21. Mars 1733. par Mrs. les Curés  
 de la Ville & du Diocèse de Sens au sujet de son  
 nouveau Catéchisme , & l'Ecrit intitulé : REMAR-  
 „ QUES IMPORTANTES sur le nouveau Catéchisme  
 „ que M. LANGUET , Archevêque de Sens , a donné  
 „ à son Diocèse ” , pour juger de la sincérité de ce  
 qu'il avance dans ce Mandement.

W. 190.... [ Et que simple Evêque à la coque ,  
 Sans jouissance , sans pouvoïar ,

Dans l'Assemblée du Clergé de 1725. il fut résolu  
 qu'on demanderoit au Roi la permission d'assembler  
 deux Conciles Provinciaux , l'un à Narbonne contre  
 M. de Montpellier , & l'autre à Rouen contre M.  
 de Bayeux. M. LANGUET , alors Evêque de Soissons ,  
 se donna de grands mouvemens pour la tenuë de ces  
 deux Conciles , mais M. le Duc en empêcha le succès.  
 Ce fougueux Prélat ayant dit à ce Prince , que si M.  
 de Bayeux étoit Prince , il étoit aussi Evêque , &  
 que c'étoit en cette dernière qualité que l'Assemblée  
 avoit pris sa délibération contre lui. “ Cela est vrai ,

„ ( répondit M. le Duc ) mais la différence qu'il y  
 „ a entre lui & vous , c'est que M. de Bayeux n'é-  
 „ tant plus Evêque , resteroit toujours Prince de la  
 „ Maison de Lorraine , au lieu que si vous ne l'étiez  
 „ plus , vous resteriez LANGUET. ”

Le Livre de MARIE ALACOQUE qui n'a été imprimé qu'en 1729. ne pouvoit être connu alors de M. le Duc. Un Evêque réduit à la simple qualité de LANGUET , est à peu près synonyme avec un Evêque réduit A LA COQUE.

W. 192. . . Comme ce vilain Moine noir ,

Vous vous trouviais sans Guicése , &c. ]

Dom LA TASTE Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur , fameux par ses Ecrits contre les Miracles opérés par l'intercession du Bienheureux FRANÇOIS DE PARIS. Il a donné au public XX. Lettres Théologiques dans lesquelles il a épuisé tout ce que Dieu lui a donné de talens & d'érudition pour combattre ses merveilles ; & pour récompense il a été fait Evêque de Béthléem. “ C'est sans mentir ( dit  
 „ l'Auteur des Réflexions sur la II. Requête des Cur-  
 „ rés de Blois , ) un mince salaire de ses travaux ,  
 „ & des services qu'il a rendus à son parti. Dans un  
 „ siècle tel que le nôtre , un si célèbre Adversaire  
 „ des Miracles mériteroit la Pourpre , au même titre  
 „ qui dans des siècles plus heureux , lui auroit mérité  
 „ la déposition du Sacerdoce , pour les calomnies &  
 „ les blasphêmes dont il a rempli ses Lettres Théo-  
 „ logiques. ”

Il a donc quitté son froc , pour prendre l'habit Episcopal , & sa tête tonduë qui auparavant n'avoit d'autre abri que son Capuchon , est maintenant emboëtée dans une fort belle Perruque blonde , bien frisée , & surmontée d'une brillante Calotte de chagrin.

grin. On le rencontre de tems en tems dans Paris en carosse de Fiacre , en attendant que quelqu'Abbaye lui donne le moyen d'avoir un équipage en propre ; car être Evêque de Béthléem , c'est un honneur sans profit. Au reste , cette dignité lui est venue fort à propos , pour le soustraire à la juridiction de la Congrégation qui étoit bien résolue de le poursuivre comme un membre pourri , & digne de la plus sévère correction ; mais sous le règne de la Bulle , tel qui ne mérite pas d'être Moine , mérite de figurer parmi les Evêques.

Æ. 273 ... [ Gna , que l'Eglise n'est menée  
Que par le Pape & la poignée  
De Nosseigneurs les Mitriers. ]

Dans le Catéchisme de M. LANGUET l'Eglise est définie ; “ L'Assemblée des Fidèles gouvernés par N. „ S. P. le Pape & par les Evêques. ” Dans celui de M. de Gondrin que M. LANGUET défend d'enseigner , & même de faire lire aux enfans , sous peine de Suspension encourue par le seul fait , elle est définie ; „ La Congrégation des Fidèles assemblés au nom de „ J. & soumise aux ordres de J. C. sous la conduite „ des légitimes Pasteurs. ” Dans le Catéchisme de Paris ; “ L'Assemblée des Fidèles qui , sous la con- „ duite des Pasteurs légitimes , ne font qu'un même „ corps dont J. C. est le Chef. ” Dans celui de Montpellier ; “ La Société des Fidèles Chrétiens qui , sous „ les Pasteurs légitimes , ne font qu'un même Corps „ dont J. C. est le Chef. ” Dans le même Catéchisme on demande ; “ Qui sont les Pasteurs légitimes des „ Fideles ? R. C'est le Pape , ce sont les Evêques , „ & sous leur autorité les Prêtres. ”

Dans le Catéchisme de Nevers ; “ C'est la Société „ de tous les Fidèles sous l'autorité des Pasteurs lé-

„ gitimes formans tous un même Corps , dont J. C.  
 „ est le Chef invifible. ” Et plus bas : “ Les Pasteurs  
 „ font les Papes , les Evêques , & dépendemment  
 „ d'eux , les Miniftres inférieurs. ”

Enfin il n'y a aucun Catéchifme qui dans la définition de l'Eglife n'exprime qu'elle eft auffi gouvernée par les Prêtres & les Curés , quoique dépendemment des Evêques , parce que fous le nom de Pasteurs légitimes on comprend les Prêtres , les Curés , & tous ceux qui ont été établis de J. C. pour conduire & gouverner fes brebis , auffi bien que le Pape & les autres Evêques. OPORTET , dit l'Evêque en ordonnant les Prêtres , SACERDOTE M PRÆESSE , OFFERRE , BENEDICERE , PRÆDICARE. “ Il faut que le  
 „ Prêtre gouverne , qu'il offre , qu'il béniffe , qu'il  
 „ annonce la parole : car ( dit-il ) les Prêtres font  
 „ les Successeurs des foixante-douze Difciples : SUC-  
 „ CESSORES ET VICARII 72. DISCIPULORUM. ”  
 C'est-à-dire , que , fuivant l'explication que l'Evêque en donne lui-même dans la cérémonie du Synode , comme les Evêques font les Successeurs des douze Apôtres , de même les Pasteurs du fecond ordre ont fuccédé aux foixante-douze Difciples , & font fubrogés à leurs droits. NOS VICE DUODECIM APOSTOLORUM FUNGIMUR : VOS AD FORMAM 72. DISCIPULORUM ESTIS.

Selon le Rituel d'Alet , pag. 365. les offices du Prêtre font , 1<sup>o</sup>, d'offrir le Sacrifice de la Mefle. 2<sup>o</sup>. D'adminiftrer les Sacremens , hors ceux de la Confirmation & de l'Ordre , qui font réfervés à l'Evêque. 3<sup>o</sup>. D'annoncer la parole de Dieu. 4<sup>o</sup>. De bénir le peuple. 5<sup>o</sup>. De conduire les ames.

Le Catéchifme de Verdun donné par feu M. de Béthune , femble s'exprimer d'une manière encore plus forte pag. 259. & 260,

D. Combien y a-t-il d'Ordres ?

R. Sept , dont le plus relevé est le Sacerdoce , ou la Prêtrise dans laquelle est compris l'Episcopat.

D. Pourquoi l'Episcopat est-il compris dans la Prêtrise ?

R. Parce que les Evêques n'ont pas un autre Ordre que les Prêtres.

D. Si les Evêques n'ont pas un autre Ordre que les Prêtres , comment J. C. les a-t-il donc établis au dessus d'eux ?

R. Parce qu'ils reçoivent cet Ordre dans toute sa plénitude , & dans une plus grande perfection que les simples Prêtres.

C'est donc un attentat de la part de M. LANGUET contre l'Eglise même , d'avoir retranché dans la définition qu'il en donne , tous les Pasteurs du second ordre , pour n'y placer que ceux du premier. Ceux qui connoissent bien ce Prélat , n'ignorent pas à quel dessein il l'a fait.

N. 369.... [ C'est donc chose certaine & claire

Que vous avez mins ça pour faire

Votre cour , non à des moiniaux ,

Mais au grand Bailleux de Chapiaux. ]

Voilà précisément la raison pour laquelle M. LANGUET , par une innovation sacrilège , retranche les Prêtres du second Ordre de la Hiérarchie Ecclésiastique ; c'est pour plaire à la Cour de Rome ; c'est pour donner plus de poids à la prétendue acceptation de la Bulle UNIGENITUS. En effet , si les Prêtres du second ordre ne sont point du nombre des Pasteurs établis par J. C. pour le gouvernement de l'Eglise , leur réclamation contre cette Bulle ne doit être comptée pour rien. Or comme presque tous les Evêques

ont accepté [ avec unanimité ou sans unanimité ; avec connoissance de cause ou en aveugles ; par voye de jugement , ou par le motif erroné de l'infailibilité du Pape , cela n'y fait rien ; ] comme , dis-je , presque tous les Evêques , qui seuls gouvernent l'Eglise , ont accepté de quelque manière que ce soit , la Bulle est donc acceptée de toute l'Eglise , & tous les réclameurs , quels qu'ils soient , & en quelque nombre qu'ils soient , Prêtres , Curés , Docteurs , Universités , Congrégations , &c. tous doivent être regardés comme des hérétiques. Voilà ce qui s'appelle servir finement & utilement la Cour de Rome & le GRAND BAILLEUX DE CHAPIAUX.

Que M. LANGUET n'aille pas faire ici le Logicien , en nous disant que dans sa définition il n'y a point de terme exclusif , & que dans une Proposition universelle , ou singulière affirmative , l'attribut n'étant jamais pris dans toute son extension , dire , comme il fait , que l'Eglise est gouvernée par le Pape & par les Evêques , ce n'est pas dire qu'elle n'est gouvernée que par le Pape & les Evêques.

Je conviens du principe en général , mais je soutiens en même tems qu'il y a des circonstances qui réunies ensemble équivalent à une exclusion , & qui en ont toute la force. Telles sont les suivantes dont le Lecteur jugera.

1<sup>o</sup>. Si M. LANGUET ne donne pas l'exclusion aux Prêtres du second Ordre dans la Hiérarchie , pourquoi affecte-t-il de n'en point parler dans la définition de l'Eglise par une singularité qui lui est propre ?

2<sup>o</sup>. Pourquoi , au lieu de donner satisfaction à ses Curés qui lui en ont fait leurs plaintes dans les Remontrances qu'ils lui ont présentées sur cet article , comme sur beaucoup d'autres , ne leur a-t-il répondu que par des Lettres de Cachet ?

3<sup>o</sup>. Pourquoi , toujours sourd aux Remontrances de ces Curés , vient-il de donner un Mandement par lequel il leur ordonne sous peine de Suspension , d'enseigner son Catéchisme à l'exclusion de tous autres , même de l'ancien Catéchisme du Diocèse , sans avoir réformé cette Proposition , ni tempéré par aucune interprétation.

4<sup>o</sup>. Pourquoi dans deux autres endroits de son Catéchisme affecte-t-il la même singularité ? A la page 100. par exemple , sur la demande : „ Pourquoi „ appelle-t-on l'Eglise Apostolique ? ” il répond : „ Parce que le Pape & les Evêques QUI LA GOU- „ VERNENT , ont succédé aux Apôtres. ” Nulle mention des Curés. A la page 102. on demande ; “ Qui „ sont ceux qui dans l'Eglise ont reçu de J. C. le „ pouvoir de nous enseigner & de nous commander ? On répond : “ C'est le Pape & les Evêques ; & J. C. „ leur a promis d'être avec eux tous les jours jusqu'à „ la fin des siècles. ” Nul terme encore ici qui associe les Curés au Ministère. Je demande si cette conduite de M. LANGUET , & si cette omission des Prêtres du second ordre dans tous les endroits où il s'agit du gouvernement de l'Eglise , n'est pas une preuve évidente qu'il les en exclut , ou qu'il veut les en exclure. J. C. a promis , dit-il , au Pape & aux Evêques d'être avec eux tous les jours jusqu'à la fin des siècles : il n'est donc pas avec les autres Prêtres ? Non , selon M. LANGUET , & ils n'en ont pas même besoin. Il leur suffit d'avoir les Evêques pour les éclairer , pour les conduire , pour les moriginer. O ! M. LANGUET , en catéchisant de la sorte , que vous faites bien voir , que tout Evêque , Archevêque & Primat que vous êtes , J. C. n'est point avec vous , & que vous consultez tout autre que lui dans vos projets & dans vos entreprises.

N. 397. . . . [ Parmi nous comme Evangélique ,  
Mais itou comme Politique. ]

La Doctrine qui établit que les Curés, comme successeurs des 72. Disciples, sont compris dans le Corps du Ministère établi par J. C. pour gouverner & pour enseigner l'Eglise, est la Doctrine du Royaume, & une portion de cet ancien Droit qui forme nos Libertés ; ainsi cette Doctrine est la Doctrine même de l'Etat, & l'on ne peut y porter atteinte sans violer le droit public du Royaume. M. LANGUET le fait ; M. LANGUET est donc violateur des Loix du Royaume ; M. LANGUET est donc un membre pourri de l'Etat.

N. 454. . . . [ Le grand COLBART votre Confrère  
Jadis ne vous a pas mâché  
Que c'étoit-là votre péché ;  
De fourber comme tous les mille, &c. ]

La fixième Lettre de M. de Montpelier à M. LANGUET, en date du 17. Décembre 1731. commence ainsi : " Tous vos Ouvrages, M. ont pour date un  
jour de Fête solennelle. Je ne suis point curieux  
d'en approfondir le mystère. Celui auquel j'entre-  
prends de répondre est daté du Saint jour de Pâques.  
L'Eglise nous ordonne d'y manger l'Agneau de  
Dieu avec les azimes de la sincérité & de la vérité.  
Il s'en faut beaucoup ( je le dis avec peine ; M. )  
que vous ayez rempli un devoir si indispensable.  
Vous vous proposez de répondre à l'Instruction  
Pastorale de M. l'Evêque de Sénez sur l'autorité  
infaillible de l'Eglise, & à quelques-uns des Ou-  
vrages où j'ai discuté cette matière. Je cherche  
dans les 277. pages de votre Réponse, la simplicité

„ la candeur , la bonne foi ; & par tout j'ai la dou-  
 „ leur de vous voir BIEN E'LOIGNE' de ces vertus.  
 „ Plus d'une fois on vous a fait le même reproche ,  
 „ & on en a donné des preuves convaincantes.  
 „ Celles que je vais produire , mettront la chose dans  
 „ un si grand jour , qu'il n'y aura plus que des aveu-  
 „ gles volontaires qui PUISSENT AJOUTER FOI  
 „ à vos déclamations. ”

M. de Montpellier ne dit pas en termes formels à  
 M. LANGUET , qu'il est un fourbe & un menteur ,  
 la politesse ne le permettoit pas ; mais il le lui dit ,  
 & le lui prouve , qui plus est , en termes équivalens ,  
 & du moins aussi énergiques.

W. 519.... [ Pis au mitan par la marguie

Une magnière de Trépié , &c. ]

Les Armes de l'illustre Maison des LANGUETS sont  
 d'azur , au Triangle ou tierce-point cléché d'or :  
 2. pointes en chef & 1. en pointe , chargé de 3. mo-  
 llettes de gueule. Son Père étoit Maître des Comptes ,  
 & son Grand-Père , Conseiller-Secrétaire du Roy ,  
 Maison Couronne de France & de ses Finances. Sa  
 généalogie ne monte pas plus haut, Plût à Dieu que  
 tous les Evêques ne fussent pas plus nobles que ceux  
 dont ils sont les Successeurs , & qu'ils fussent aussi  
 Saints qu'eux ! Celui qui choisit des Pécheurs pour  
 en faire ses Apôtres , étoit bon connoisseur. Il prévint  
 que les Grands selon le monde , feroient de mauvais  
 Disciples de la Croix , & cela n'a pas manqué. Si le  
 Roy suivoit le plan que J. C. lui a tracé , & s'il ne  
 lui donnoit que des Apôtres tels qu'il les lui faut , &  
 modelés sur ceux qu'il s'est choisis lui-même , les  
 choses en iroient beaucoup mieux. Il est vrai qu'un  
 Ecclésiastique tiré d'une famille obscure , & qui se  
 verroit à la tête de 50. ou 60. mille livres de re-

venu , comme est malheureusement aujourd'hui celui du plus grand nombre des Evêchés , pourroit se laisser corrompre par les richesses , & n'être pas meilleur qu'un autre : mais il y auroit un bon remède & bien facile ; ce feroit de ne laisser à chaque Evêque qu'un revenu de deux ou trois mille livres au plus , & d'établir dans chaque Diocèse un bon & fidèle Econome , pour distribuer aux pauvres le reste du revenu de l'Evêché qui leur appartient de droit & qui est leur patrimoine. Par-là les ambitieux feroient dans l'impuissance salutaire de faire un mauvais usage de ce qui ne leur appartient pas ; & les bons Evêques ne seroient pas distraits des fonctions spirituelles de leur Ministère pour avoir soin des Tables. NON EST ÆQUUM NOS DERELINQUERE VERBUM DEI , ET MINISTRARE MENSIS. Act. 6. v. 2. Si cet établissement avoit lieu , que de mauvais Evêques de moins ! S'il est plus aisé à un Chameau de passer par le trou d'une aiguille , qu'à un Riche d'entrer dans le Royaume du Ciel , c'est de gayeté de cœur mettre les Evêques dans l'impossibilité de faire leur salut , que de les rendre riches. On a beau dire que ce n'est que l'esprit de pauvreté qui est commandé , & non la pauvreté même ; il est beaucoup plus aisé d'avoir l'esprit de pauvreté , quand on est pauvre effectivement , que quand on est riche. O ! qu'on leur rendroit donc un grand service & à toute l'Eglise , si on les rendoit pauvres !

W. 537.... [ CATECHEME DU MARIAGE

FAIT ET COMPOSÉ POUR L'USAGE , &c. ]

Le Catéchisme de M. LANGUET sur le Mariage est intitulé : “ Catéchisme sur le Mariage pour les personnes qui embrassent cet état , imprimé par l'ordre de Monseigneur l'Archevêque de Sens , à l'usage

„ sage de son Diocèse. A Sens , chez ANDRÉ JAN-  
 „ NOT , Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque ,  
 „ au nom de JESUS. 1732. avec Privilège du Roy. ”

V. 550.... [ Comment marguie faire périr

Soi-même sa progéniture ! &c. ]

Dans ce Catéchisme , Instruct. VIII. pag. 27. on trouve cette demande.

„ D. Quand une femme grosse est malade , peut-  
 „ elle prendre des remèdes avec danger d'avorte-  
 „ ment ?

„ R. S'il s'agit de la vie de la Mère , & qu'ON  
 „ juge PRUDEMMENT que l'enfant n'est pas en-  
 „ core animé , ELLE LE PEUT. Si l'enfant est  
 „ animé , elle ne peut pas prendre de remède qui  
 „ DE SOI produise l'avortement , quand même elle  
 „ feroit en danger de la vie ; à moins que l'enfant  
 „ ne fût assez avancé pour pouvoir espérer qu'il vi-  
 „ vra. ”

On ne peut guère , comme on voit , être plus libéral de la vie des hommes , que l'est & l'Auteur de ce Catéchisme , & celui qui en fait présent à son Diocèse. Premièrement cette particule ON est remarquable. Si ON juge. Il n'est point dit quelle est la personne à qui on déferé ce jugement ; si c'est au Médecin , au Chirurgien , &c. C'est au premier venu ; c'est au Mari , à la Sage-femme , à une Commère , à la femme malade elle-même , ou tout au plus au premier Frater qui se présentera.

En second lieu quand M. LANGUET [ ou son Ecrivain ] auroit dit qu'on doit s'en rapporter au Médecin ou au Chirurgien , sa doctrine n'en seroit pas moins meurtrière , s'il est vrai qu'il n'est donné à aucun homme de sçavoir dans quel tems le Fœtus est animé , & que quand on le sçauroit , il n'est pas permis de dé-

truire l'enfant , quoiqu'inanimé , pour sauver la vie de la Mère.

Le partage qu'il y a entre les Médecins sur le tems de l'animation du Fœtus , est déjà une marque évidente de leur ignorance sur ce point ; mais quand même ils feroient d'accord en cela , leur décision n'en feroit que plus téméraire , parce que l'union de l'ame avec le corps n'étant point une suite des loix de la nature , la connoissance du tems où se fait cette union , est totalement réservée au Créateur , & interdite à l'intelligence humaine. Et en effet si l'homme ne peut comprendre ce que c'est en soi que cette union de l'ame avec le corps , qui pourra déterminer le tems où elle se fait ?

M. LANGUET à la vérité ne nous fait point part de ses lumières là-dessus ; mais il nous renvoie à celles des autres. Quoiqu'il dût sçavoir qu'on ne sçait point & qu'on ne peut sçavoir cela , il suppose néanmoins & qu'on le sçait , & qu'on le sçait communément , puisqu'il débite sa Doctrine dans un Catéchisme qu'il a fait imprimer pour toutes sortes de personnes , c'est à dire , pour les gens de la campagne , comme pour ceux de la Ville ; pour les ignorans , comme pour les personnes instruites. Tous peuvent trouver par tout , gens qui soient en état de juger PRUDEMMENT si l'enfant est animé.

Il est encore à remarquer que , selon lui , il n'est pas nécessaire d'être certain que l'enfant n'est point encore animé , pour procurer un avortement , il suffit de le juger PRUDEMMENT ; & après ce jugement on peut risquer la damnation éternelle d'une ame , dans la vûe de prolonger de quelques années la vie d'une femme. Au reste une ame de plus ou de moins est pour lui un petit objet ; il ne tient pas à lui qu'il n'en damne bien d'autres d'une autre façon.

Mais quand même on seroit certain [ ce qui n'est pas & ne peut être ] que l'enfant n'est point encore animé , & qu'il s'agiroit de la vie de la Mère , il ne seroit pas encore permis alors de donner ni de prendre des remèdes qui de soi produisent l'avortement. C'est ce qu'on verra ci-après , & cela sur les autorités mêmes que M. LANGUET cite pour lui.

V. 685.... [ Quelques jours avant de partir ,  
J'avons vu , pour ne point mentir ,  
Une certaine grande Lettre , &c. ]

C'est une Lettre que M. LANGUET a écrite de Sens à M. de COMBES , Supérieur du Séminaire des Missions étrangères à Paris , datée du 8. Septembre 1739. & encore , comme on voit , d'un jour de Fête de la Ste. Vierge. Il n'est pas permis de douter , après une affectation si marquée , que l'intention de ce Prélat ne soit de mettre ses Ouvrages sous la protection de celle en qui la Vérité éternelle & par essence a bien voulu s'incarner. Je ne puis mieux comparer cette Dévotion , qu'à celle de ces Voleurs de grand chemin d'Italie qu'on appelle BRAVI , qui se mettent sous la protection de la Ste. Vierge pour exercer leur profession. Ils sont chargés de longs Chapélets dont les patenôtres sont grosses comme des œufs , & qui leur pendent jusqu'aux talons. Avec cela ils sont munis de longues Carabines dont ils se servent avec beaucoup de dextérité & de facilité. Ils mettent au milieu du chemin une petite Table , & sur cette Table une Image de la Vierge avec un plat. Les Voyageurs qui sont au fait , savent ce que cela veut dire , & pour sauver leur vie , ont grand soin de vider leur bourse dans ce plat. Ceux qui ne font pas bien les choses , sont bientôt salués par un de ces Dévots à MARIE ,

qui leur apparôit en les couchant en jouë, & qui leur dit d'un ton de voix langoureux : SIGNOR CAVALLIERE, QUESTA MADONNA E POUERA AFFATO, POUERA SENZA ADIUTO. " Cette Notre-Dame [qu'ils montrent du bout de leur carabine] est bien pauvre, elle n'a rien du tout, elle se recommande à vous. " C'est sans doute une chose bien agréable à MARIE de la part de ces BRAVI, de lui offrir les vols & les meurtres qu'ils commettent. Ce lui en doit être aussi une d'une odeur bien douce & bien suave de la part d'un Evêque, de lui dédier ainsi ses Ouvrages, c'est à dire, ses mensonges & ses calomnies contre les Serveurs de Dieu & les Défenseurs de sa Vérité. O ! que la Mère de la Vérité incarnée doit être contente d'une telle oblation !

Au reste dans cette grande Lettre de 16. pages in quarto, écrite à M. de COMBES, ou plutôt au Public, M. LANGUET réfute avec sa méthode ordinaire le Mémoire sur lequel Mrs. les Avocats ont donné leur Consultation, & la Consultation même. On y voit que ce Prélat est toujours le même. Les invectives & les injures n'y sont pas oubliées ; elles en font toute la force & toute l'élégance. Il ressemble au fameux Chevalier DON QUICHOT de la Manche ; il se forge des Monstres & des Géans pour les combattre ; & après les avoir terrassés, il s'applaudit, il triomphe. C'est sa méthode ; il s'en trouve bien. En voici un exemple.

Mrs. les Avocats après avoir démontré dans leur Consultation que les Curés de Sens sont bien fondés à appeler comme d'abus & au futur Concile, du Mandement du 6. Avril 1739. qui leur ordonne, sous peine de suspension, d'enseigner le nouveau Catéchisme ; & après avoir appuyé leurs motifs & sur la manière dont M. LANGUET a donné ce Catéchisme à son Diocèse,

& sur la Doctrine contenuë dans ce Catéchisme , ont par surabondance de droit joint à ces motifs leurs sages & sçavantes Réflexions sur certaines Propositions scandaleuses qui se trouvent dans un autre Catéchisme donné aussi , quoique postérieurement , par M. LANGUET aux Fidèles de son Diocèse. C'est le Catéchisme sur le Mariage. Il est vrai qu'on ne peut pas dire en rigueur que le Prélat comprenne expressément ce dernier Catéchisme dans son Mandement du 6. Avril 1739. ni par conséquent qu'il ordonne à ses Curés de l'enseigner sous peine de Suspension , ce seroit même une absurdité de le penser. Un tel Catéchisme est fait pour l'instruction particulière de ceux ou qui sont engagés dans le Mariage , ou qui pensent à s'y engager ; comme le Catéchisme sur la Tonsure est destiné pour ceux qui l'ont reçûë , ou qui se disposent à la recevoir ; ni les Curés , ni les Maîtres d'Ecole ne font point d'explication publique de ces sortes de Catéchismes , sur-tout aux enfans. Aussi Mrs. les Avocats en insistant , comme ils ont fait dans leur Consultation , sur ce pernicieux Catéchisme , n'ont eû d'autres vûës que de faire voir qu'il ne sort rien de la plume de M. LANGUET , qui ne soit dangereux , & non pas de tirer de ce Catéchisme leurs Moyens d'abus. Le Catéchisme qui fait l'objet du Mandement ne leur en fournit que trop. Le Memoire de 10. pag. in 4<sup>o</sup>. sur lequel ils ont donné leur Consultation , ne roule uniquement que sur le nouveau Catéchisme , & ne dit qu'un mot , & comme en passant , du Catéchisme sur le Mariage. Que fait M. LANGUET dans sa Lettre à M. de COMBES ? Il ne s'amuse pas à réfuter les moyens d'appel résultans & du Mémoire & de la Consultation ; moyens tirés du fonds du Catéch. dont l'enseignement est , de son propre aveu , ordonné sous peine de Suspension ; ce seroit se battre tout de

bon , & contre un adversaire invulnérable. Il crée une Chimère qu'il attaque , & contre laquelle il escrime & d'estoc & de taille. Il prouve [ & il faut avouer qu'il le prouve assez bien ] que le Catéchisme sur le Mariage n'est point l'objet du Mandement en question ; d'où il conclut à sa manière que la misérable Consultation [ c'est ainsi qu'il la qualifie dès la première page de sa Lettre , ] & le Mémoire sur lequel elle a été donnée , portent à faux , & sont construits sur un fondement ruineux. Puis donnant un libre effor à son stile Académicien : " Les voilà , dit-il ,  
 „ [ les Curés Consultants & les Avocats ] marqués à  
 „ leur coin , démasqués par leurs œuvres , & recon-  
 „ noissables par leurs fruits. Et quels fruits ? La ca-  
 „ lomnie , la noirceur , la révolte , la malignité ,  
 „ l'ignorance même , & sur-tout le mensonge ; mais  
 „ mensonge grossier , complet , confondu par les  
 „ dates précises des Livres mêmes qu'ils avoient en-  
 „ tre les mains. Mensonge , quand ils disent que j'ai  
 „ ordonné d'enseigner ces Catéchismes . . . . Menson-  
 „ ge , quand ils m'attribuent un Ouvrage \* qui n'est

---

\* C'est que M. Languet prétend que le Catéchisme sur le Mariage n'est pas de lui , c'est à dire , qu'il ne l'a pas composé ; & il impute à mensonge impudent de ce qu'on le lui attribue : comme si 1<sup>o</sup>. on étoit obligé de deviner qu'un Catéchisme qu'il met lui-même entre les mains des Fidèles de son Diocèse , & qui est imprimé par son ordre , comme le porte le titre même , n'est pas de lui. 2<sup>o</sup>. Comme s'il vouloit qu'on fût persuadé que tous ces énormes volumes qui portent son nom , sont le fruit de son travail. 3<sup>o</sup>. Comme si la Doctrine contenue dans les livres qu'il adopte , & qu'il met entre les mains de ses Diocésains , ne devenoit pas sienne , suivant cette maxime de Droit : **ADSIMILATUR IS QUI ADOPTATUS VEL ADROGATUS EST EI QUI LEGITIMO MATRIMONIO NATUS EST. INST. Tit. DE ADOP. §. Licet autem.**

„ pas de moi , & que , pour me noircir , ils le con-  
 „ fondent avec ceux qui réellement font le fruit de  
 „ mon travail. Mensonge , quand ils donnent ces  
 „ différentes Instructions pour le Catéchisme du Dio-  
 „ cèse de Sens . . . . Mensonge , en ce qu'ils donnent  
 „ pour des monstres d'erreur ce qui se trouve ensei-  
 „ gné communément par les Théologiens les moins  
 „ suspects de relâchement. Mensonge , quand pour  
 „ rendre ces opinions odieuses , ils imputent à leur  
 „ Auteur des conséquences qu'il n'a point tirées . . . ”

Voilà , comme on voit , une belle tirade de Men-  
 songes. Si M. le Maréchal d'Uxelles vivoit encore ,  
 je doute fort qu'il dît de cette Lettre , ce qu'il dît  
 de celle que feu M. le Cardinal de Noailles écrivit  
 au Pape au mois de Juillet 1717. qu'ELLE ÉTOIT  
 EPISCOPALE EN DIABLE.

W. 741. . . . [ Mais voyons voir ce qu'est couché  
 Dans l'Ecrit que j'ons épluché ,  
 Que vous disez être des vôtres ;  
 Par lui l'an jugera des autres , &c. ]

M. LANGUET au lieu de condamner sa Doctrine  
 abominable sur l'avortement , [ je l'appelle sa Do-  
 ctrine , puisqu'elle est enseignée dans un Livre qu'il  
 approuve , qu'il adopte , & qui est imprimé par son  
 ordre , ] la soutient au contraire dans sa Lettre à  
 M. de COMBES , & la canonise de son mieux. Entre  
 les autorités dont il prétend s'appuyer pag. 10. & 11.  
 il cite la Morale de Grenoble , dont il n'a pas jugé à  
 propos de rapporter le texte , apparemment parce  
 qu'il n'y avoit pas moyen de le tronquer ou de le  
 falsifier. Le voici , Tom. VI. tr. 6. ch. 1. n. 12.

D. „ Peut-il être permis dans quelque occasion de  
 „ prendre quelque médicament , ou faire quelque

„ chose semblable pour se faire avorter ?

R. „ Comme on ne sçauroit sans péché faire un  
 „ mal pour qu'il en arrive quelque bien , & que c'est  
 „ toujours un mal de procurer un avortement , soit que  
 „ le fruit soit déjà animé , soit qu'il ne le soit pas  
 „ encore ; il s'ensuit qu'il n'est jamais permis de pren-  
 „ dre , ou faire quelque chose pour se faire avorter ;  
 „ & qu'encore bien que la Mère soit en danger de  
 „ mort , on ne peut jamais choisir l'avortement de  
 „ son fruit , comme un moyen pour la tirer de ce  
 „ danger. ”

Et plus bas ; “ Nous pouvons [ dit cet Auteur ]  
 „ tirer quelques conclusions de tout ce qui a été dit ,  
 „ pour répondre à la demande proposée.... Premièrement  
 „ qu'il ne peut jamais être permis d'agir directement  
 „ pour faire mourir l'enfant , ou avorter la  
 „ Mère , pour quelque raison que ce soit , & que  
 „ cette action étant mauvaise en elle-même , elle ne  
 „ peut en aucune occasion devenir licite , soit que le  
 „ fruit soit animé , soit qu'il ne le soit pas.

Et ensuite : “ Si la Mère est attaquée d'une maladie  
 „ dont les Médecins demeurent d'accord qu'elle  
 „ ne peut échapper par un autre moyen , que par un  
 „ médicament & une saignée , ou chose semblable ,  
 „ laquelle la met en danger d'avorter , on peut dans  
 „ cette extrémité lui donner ce remède , si l'on juge  
 „ que son fruit ne soit pas encore animé , pourvu que  
 „ le remède n'aille pas directement à faire avorter ,  
 „ & que l'avortement n'arrive que par accident , &  
 „ contre l'intention de ceux qui le conseillent , ou  
 „ qui le donnent , & de celle qui le reçoit. ”

Qu'on compare cette Doctrine avec celle de M.  
 LANGUET , & on jugera de sa sincérité & de la va-  
 leur de ses triomphes. “ S'il s'agit ( dit-il ) de la vie  
 „ de la Mère , & qu'on juge prudemment que l'en-  
 „ fant n'est pas encore animé , elle le peut. Si l'en-  
 „ fant est animé , elle ne peut pas prendre de remède  
 „ qui de soi produise l'avortement. ” Les remèdes  
 qu'il permet , quand l'enfant n'est pas encore animé ,  
 sont donc des remèdes qui de soi produisent l'avorte-  
 ment. Je demande si l'Auteur de la Morale de Gre-  
 noble dit cela ?

F I N.



